

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250117-lmc141537-DE-1-1

Date de télétransmission : 21 janvier 2025

Date de réception : 21 janvier 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—  
*Séance du 17 JANVIER 2025*

—  
DELIBERATION N° 1

—  
**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025**

\*\*\*

La séance s'est ouverte à 09h41 le 17 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents** : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Philippe SOUSSI, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s)** : Mme Françoise THOMEL.

**Pouvoir(s)** : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, Mme Fleur FRISON-ROCHE à M. Charles Ange GINESY, Mme Martine OUAKNINE à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Joseph

SEGURA à Mme Caroline MIGLIORE, Mme Valérie SERGI à M. Auguste VEROLA.

**Absent(s) :**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3312-1 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations budgétaires pour 2025 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité ;

Vu l'examen dudit rapport par la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 ainsi que de la présentation du rapport y afférent joint en annexe.

**Pour(s) : 53**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-

MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET,  
M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe  
SOUSSI, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**

**MISSION : FINANCES**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025**

**RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT**

Ce rapport soumet au débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2025 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

La préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte géopolitique et économique complexe et incertain.

Tout d'abord à l'international, les perspectives de croissance restent modestes pour 2025.

Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), la croissance économique en 2025 devrait rester stable par rapport à son niveau de 2024 (+3,2 %). Ce maintien s'explique par une activité économique dynamique aux Etats-Unis, en Chine et dans les pays émergents d'Asie.

Au sein de la zone euro, après avoir relevé ses taux à dix reprises entre 2022 et 2023, la banque centrale européenne a décidé de procéder depuis le mois de septembre à plusieurs baisses de ses taux directeurs, le taux de prêt marginal étant désormais à 3,40 %. Cette décision est motivée par une inflation à son plus bas niveau depuis trois ans et c'est désormais la faiblesse de la croissance qui suscite les inquiétudes. Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne devrait s'établir à 0,8 % en 2024 et 1,3 % en 2025.

En France, l'inflation connaît une diminution régulière sur ces deux dernières années (5 % en 2023, 2,1% en 2024) en raison d'une diminution du prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

Les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances pour 2025 tablaient sur une prévision de croissance de 1,1%, identique à celle enregistrée en 2024, marquée par un climat des affaires peu favorable pour les entreprises et un marché immobilier en crise.

A cela, s'ajoute une dégradation notable des finances publiques de l'Etat. Le déficit public atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, contre 4,4 % prévus dans le projet de loi de finances initial.

Ainsi, le Département se trouve confronté à un exercice budgétaire délicat, contraint par un contexte économique et politique fragile et des recettes de fonctionnement en baisse. Dans ce contexte le Département déploie un budget de responsabilité reposant sur une stratégie financière basée sur la baisse des dépenses de fonctionnement et sur la stabilité des dépenses d'investissement hors charge Alex. Par ailleurs, cette gestion vertueuse des dépenses de fonctionnement conduit à la stabilité de l'encours de dette, avec un recours modéré à l'emprunt à hauteur de 89 M€ et un remboursement en capital annuel à hauteur de 90 M€.

## I. **DES RECETTES SOUS TENSION**

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à environ 1 milliard 450 millions d'euros en 2025 contre 1 milliard 503 millions d'euros au budget primitif 2024. Les recettes d'investissement sont estimées à 141 M€ contre 165 M€ au BP 2024.

### ➤ **Vers une légère reprise des droits de mutation à titre onéreux après une chute en 2024**

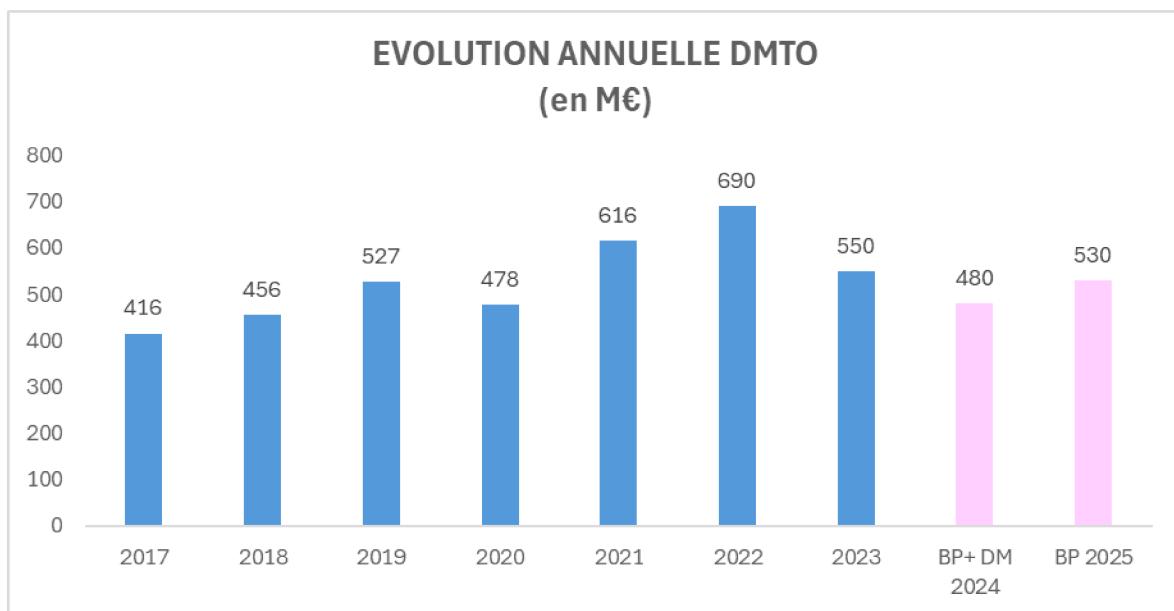
La tendance baissière amorcée début 2023 s'est accentuée en 2024.

Au niveau national le nombre de transactions immobilières est en diminution de 19,1 % entre septembre 2023 (935 000 ventes) et septembre 2024 (780 000 ventes).

Les conditions d'accès à l'emprunt demeurent difficiles pour les ménages et les entreprises et le taux moyen d'un emprunt immobilier sur 20 ans s'élève à 3,50 % contre 1,10 % début 2022. Après avoir relevé très fortement ses taux directeurs, la banque centrale européenne, rassurée par la baisse de l'inflation, entame un assouplissement de sa politique monétaire. La baisse des taux devrait se poursuivre et permettre au marché de rebondir en 2025.

Le Département n'est pas épargné par cette situation. En 2024, le montant des recettes perçues au titre des droits de mutation devrait avoisiner les 480 M€, contre 550 M€ en 2023, soit une baisse de 70 M€. Cette baisse est compensée par la reprise des 30 M€ provisionnés en 2021 et des 50 M€ mis en réserve en 2022.

Pour 2025, le montant des droits de mutation est estimé à 530 M€.



### ➤ **Une croissance économique faible, qui pèse sur les recettes de TVA**

Depuis 2021 et 2023 la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ont été remplacées, pour les Départements, par une fraction de TVA nationale versée par l'Etat.

En 2024 la TVA nationale s'est avérée nettement inférieure au montant prévu dans la loi de finances et une révision à la baisse de 4,35% du montant alloué aux Départements a été notifiée en fin d'année.

Ainsi, pour le Département, le montant encaissé au titre des deux fractions de TVA s'est élevé en 2024 à 370,3 M€ contre 387,2 M€ attendus, soit une baisse de près de 17 M€.

L'hypothèse retenue pour le budget 2025 est une stabilité des recettes de TVA au niveau

de 2024.

### ➤ Un besoin de financement stable

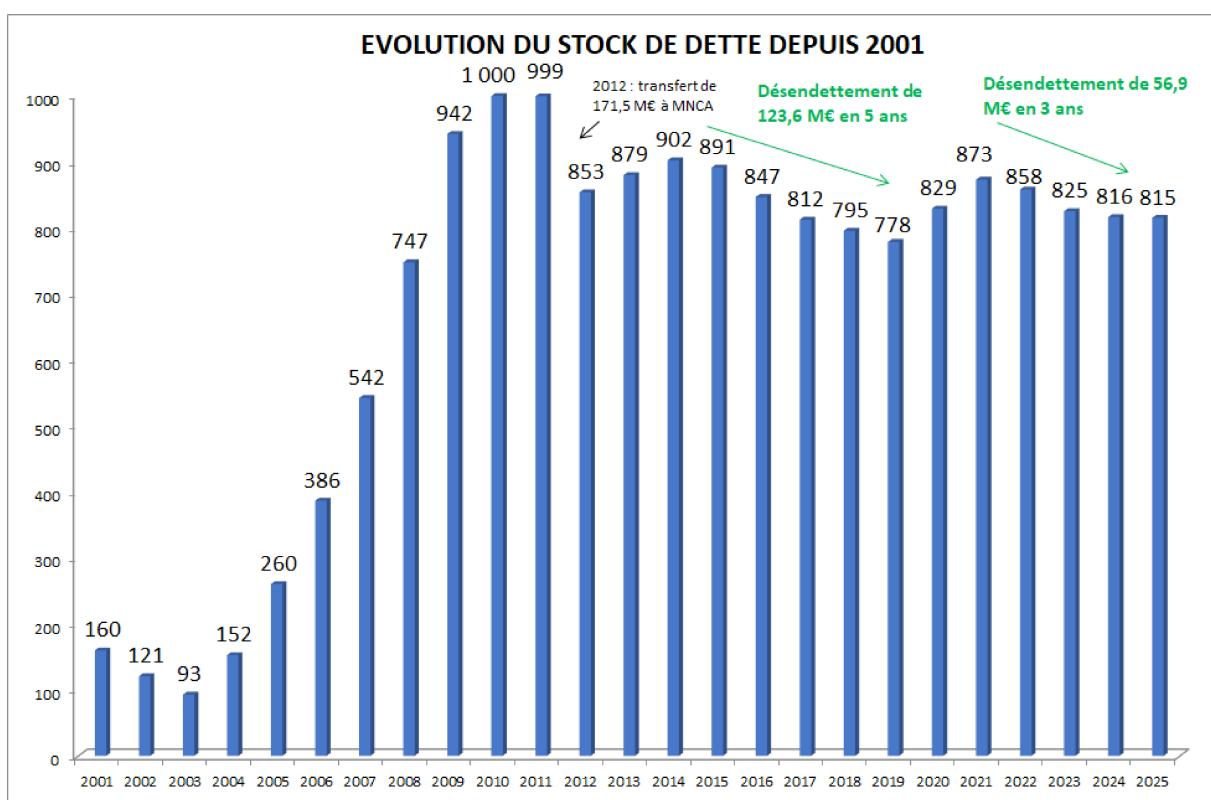
Pour rappel, depuis 2009 le Département s'est engagé dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt. De 2015 à 2019, une phase de désendettement a été entreprise permettant une diminution de plus de 124 M€ du stock de dette.

En 2020 et 2021 le département a dû faire face à un fort besoin de financement provoqué par les travaux de réparation des dégâts causés par la tempête Alex. Ainsi, 115 M€ d'emprunts ont été mobilisés chaque année.

Dès 2022 le Département a pu renouer avec sa stratégie de désendettement et l'encours de dette a diminué de 56,9 M€ en trois ans. Il s'élève à 815,9 M€ fin 2024.

En 2025, le besoin d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est estimé à 89M€.

Le ratio de désendettement de la collectivité demeurera excellent, à 4,5 années, et préservera la capacité de financement du Département.

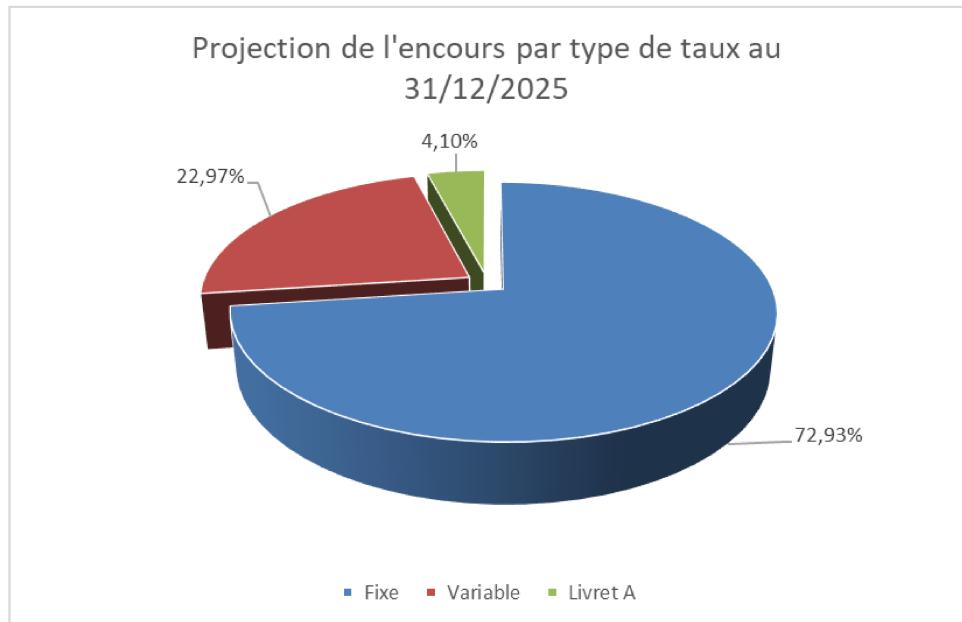


### *Une structure de dette au risque très faible*

Le classement de l'encours du Département selon la charte Gissler fait apparaître fin 2025 un pourcentage de 99,8 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), ce qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

### *L'évolution du profil de la dette*

Compte tenu du niveau des taux historiquement bas ces dernières années, la quasi-totalité des emprunts récents ont été souscrits en taux fixes classiques. Fin 2025 la part des emprunts à taux fixes représentera environ 73 %.



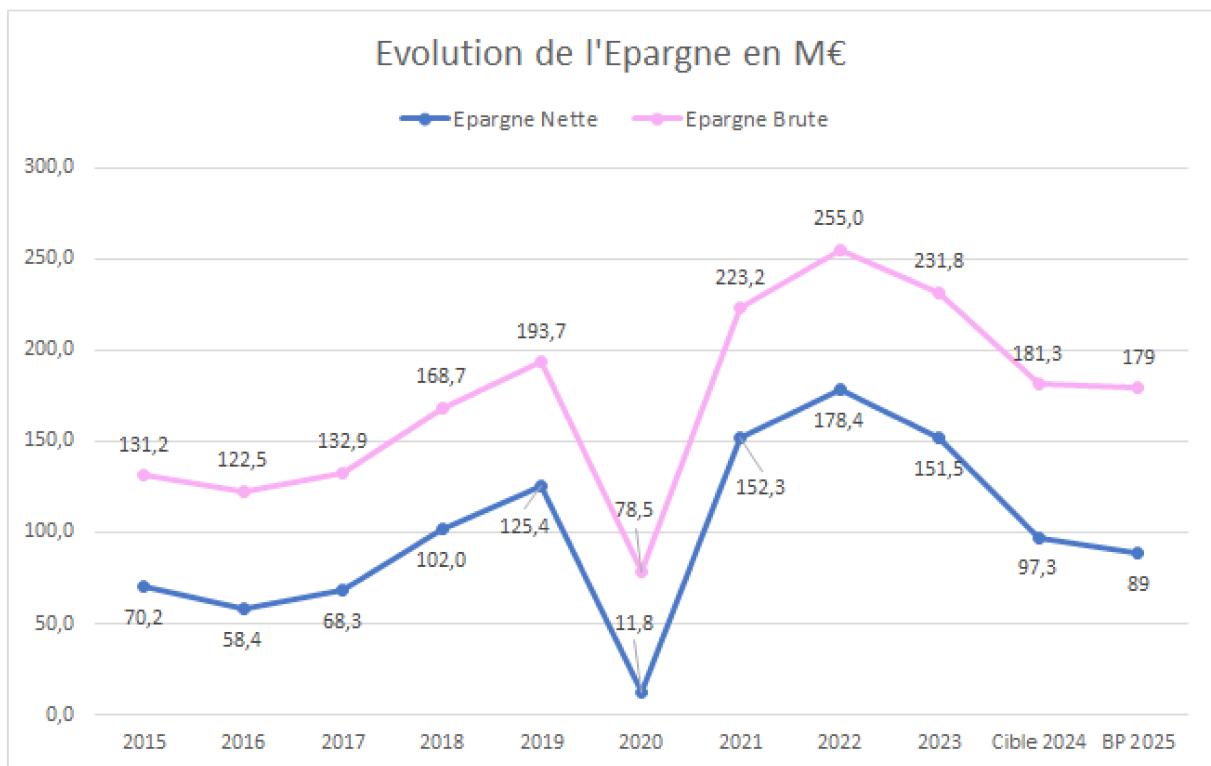
➤ **La dotation globale de fonctionnement (DGF) au plus bas**

A compter de 2014 la dotation globale de fonctionnement a connu une très forte baisse, passant de 130 M€ en 2013 à 40,9 M€ en 2017. Elle s'élève à 36,5 M€ en 2024 et est annoncée comme stable en 2025.

➤ **L'évolution de l'épargne**

Malgré la stabilisation des dépenses de fonctionnement, la baisse des recettes de fonctionnement entraîne mécaniquement une diminution des niveaux d'épargne.

Au budget primitif 2025, l'épargne brute s'élève à 179 M€ et l'épargne nette à 89 M€.



## **II. LE GREEN DEAL ET LE SMART DEAL, DEUX PRIORITÉS POUR RELEVER LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET TECHNOLOGIQUES**

La politique **GREEN Deal** traduit l'ambition du Département de préserver les ressources naturelles et le cadre de vie des Maralpins. Elle se décline dans toutes les politiques et s'exprime tant sur le patrimoine et les compétences directes départementales qu'auprès de l'ensemble des acteurs locaux par des partenariats, subventions et appels à projets.

En 2025, le Département poursuit le déploiement d'un panel d'actions et de projets suivant les cinq axes de la stratégie **GREEN Deal** :

### **➤ Transition énergétique : rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables**

Des études et travaux de rénovations et d'aménagements se poursuivent sur l'ensemble du parc immobilier départemental, et notamment les collèges, dans un triple objectif de maîtrise des dépenses énergétiques, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre les îlots de chaleur.

Le plan décennal de rénovation énergétique des collèges, de l'école Freinet et des quatre écoles départementales, mobilisant 31,5 M€ sur 10 ans, permettra une économie totale sur la consommation d'énergie de 25 %.

2025 verra la poursuite de la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique : généralisation des éclairages de type led, isolation des bâtiments et remplacement de menuiseries, remplacement de chaudières, poursuite de la procédure de contrat de performance énergétique sur 2 collèges, suivant les opportunités de raccordement de collèges à des réseaux de chaleur (Romains en 2025, travaux préparatoires pour Capron et Les Mûriers à Cannes), mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Ces travaux s'accompagnent d'un programme de verdissement des cours de récréation pour résorber les îlots de chaleur dans les établissements.

Le dispositif « Confort Energie 06 » accompagne la **rénovation énergétique des logements des Maralpins**. Il s'agit d'un guichet d'assistance technique complété d'un fonds d'aides, le Fonds social à la maîtrise d'énergie 06 (FSME 06). Ce dispositif s'appuie sur le programme national SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) désormais identifié comme « FranceRénov ». En sus de l'accompagnement en ingénierie proposé dans ce cadre, le Département subventionne les travaux et offre un partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'artisanat afin de générer des emplois locaux et des gains d'expertise pour les entreprises.

Le dispositif « Cap'Ther 06 » s'adresse à toutes personnes morales afin d'aider au déploiement des solutions de chauffage par des **énergies thermiques renouvelables et de récupération**. Cap'Ther 06 repose sur un contrat de chaleur renouvelable territorial, outil partenarial signé pour une durée de 3 ans avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Cet accompagnement initié en 2023 se poursuivra en 2025.

Bras armé du Département pour agir sur la production d'énergies renouvelables dans les Alpes-Maritimes hors de son patrimoine propre, la société d'économie mixte locale GREEN Energy 06 poursuivra son développement et son accompagnement.

➤ **Mobilité active et durable : le développement de solutions de mobilité vertueuses, enjeu majeur de santé publique**

La mise en œuvre du Plan vélo à horizon 2028 se poursuit afin d'encourager le développement de tous les usages cyclistes et d'offrir aux Maralpins de nouveaux itinéraires cyclables continus, sécurisés et confortables. L'accent est mis sur le **déploiement de voies cyclables** avec des opérations structurantes comme l'Euro vélo 8 et la Route des Balcons d'Azur, mais aussi des continuités, principalement dans le secteur de Sophia-Antipolis. Dans le cadre de l'axe « tourisme durable » de sa politique touristique, le Département poursuivra le développement et la valorisation de l'offre « vélo ».

Les opérations prévues au titre du Plan mobilité comportent un fort volet d'infrastructures cyclables et de parkings de covoitage pour assurer un **transfert modal réel**, encourager la multimodalité, et participer à une mobilité plus verte en offrant différentes solutions de déplacements.

Le Département soutient fortement les projets des autres collectivités et de l'Etat en matière de développement de l'offre de transports en commun et pôles d'échanges multimodaux. En 2025, peuvent être citées parmi les opérations majeures le bus-tram créé entre la gare d'Antibes et Sophia-Antipolis et le projet ferroviaire de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur.

➤ **Connaissance et préservation de la nature : protéger et valoriser les richesses naturelles**

2025 verra la montée en puissance du Pacte pour la nature, lancé en novembre 2024, engagement citoyen impulsé par le Département et visant à créer une communauté de Maralpins engagée pour la protection du patrimoine naturel. Pour susciter la prise de conscience et accompagner les changements de pratiques favorables à la biodiversité, le Département organisera des événements dans les parcs naturels départementaux et proposera des ateliers pratiques.

Durant l'année 2025, le Département poursuivra son engagement dans **la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes** et dans sa politique de préservation, d'entretien et d'aménagement des 19 parcs naturels départementaux terrestres, qui ont accueilli près de 3 millions de visiteurs sur l'année complète 2024. Un programme de travaux permettra d'entretenir les espaces existants et de poursuivre l'aménagement de ces sites remarquables dans le respect de la continuité écologique de ces espaces naturels ouverts au public. Les opérations de préservation, de restauration et de valorisation des zones humides et de la ressource en eau sur les étangs de Vaugrenier et de Font Merle seront poursuivies en 2025.

Dès le début de l'année 2025, **8 nouveaux rallyes découverte** seront proposés à un public familial pour découvrir le patrimoine naturel des parcs départementaux en autonomie.

2025 sera également l'année de publication du **Guide des parcs**. L'année 2025 permettra l'engagement de la **rénovation de la Maison de la Nature** dans le cadre d'un projet moderne et innovant.

Dans le cadre du **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées** (PDIPR), des travaux seront réalisés pour l'accueil des randonneurs dans de bonnes conditions, notamment de sécurité, y compris sur des itinéraires situés sur des communes impactées par la tempête Alex, qui pourront bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre du programme Avenir des Vallées. Le développement de l'offre de randonnées se poursuivra avec d'une part, la pose de panneaux dédiés, à certains points de départs majeurs des itinéraires, et d'autre part, l'actualisation des guides Randoxygène pédestres et VTT. Le développement du **Plan départemental des**

**espaces, sites et itinéraires** sera poursuivi avec la labellisation de nouveaux sites parmi les différentes activités de pleine nature.

Dans le cadre de **la prévention contre les risques d'incendie de forêt**, les travaux d'entretien en régie des pistes et citernes DFCI seront maintenus conformément au PDPFCI 2019-2029, signé en mai 2020 par le préfet, mais également sur les sentiers inscrits au PDIPR et dans les parcs naturels départementaux. Afin de renforcer le maillage territorial des points d'eau accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau, le service FORCE 06 poursuivra son engagement d'implanter 29 nouvelles citernes DFCI sur le tout le territoire maralpin. Près de 15 nouvelles caméras de détection et de levées de doute seront installées sur le Moyen et Haut Pays afin de couvrir davantage le territoire départemental et apporter une réponse opérationnelle plus rapide et efficiente.

Au titre du Plan départemental **de gestion de l'eau** engagé le 7 octobre 2022, le Département poursuivra son investissement dans la lutte contre les pertes d'eau, l'accompagnement des dispositifs innovants visant à économiser la ressource en eau, et le changement de comportement des usagers. Il s'est associé avec UniCA et la Fondation UniCA pour la création de la Chaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes ». 2025 permettra de valider un premier programme scientifique et de démarrer les premières activités de recherche. L'outil cartographique Eau'06 mis en place dans le cadre de l'observatoire de l'eau, permettra de renseigner le grand public sur la disponibilité de la ressource en eau.

Dans le domaine de **la gestion des déchets**, le Département maintiendra ses interventions d'élimination des dépôts sauvages en bordure de routes départementales ou sur les sites de gestion départementale, et rendra inaccessibles les zones récurrentes de dépôts.

Dans le cadre du Plan Méditerranée 06, le Département poursuivra, en 2025, les actions engagées, notamment la gestion opérationnelle du parc maritime départemental Estérel-Théoule, la gestion et le suivi des 4 zones marines protégées existantes, la lutte contre les engins de pêche perdus. Par ailleurs le Département accompagnera les communes de Cap-d'Ail dans le suivi du cantonnement de pêche et la création d'une zone de mouillages aménagée, de Cagnes-sur-Mer dans le projet de création d'une nouvelle zone marine protégée à l'embouchure de la Cagne, et de Roquebrune-Cap-Martin dans la création d'un site du Conservatoire du littoral sur le domaine public maritime.

Une programmation sera initiée en amont de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan tenue à Nice en juin 2025.

#### ➤ **Agriculture locale et alimentation durable : soutenir une agriculture locale durable et performante directement valorisée sur le territoire départemental grâce aux filières courtes**

La nouvelle politique agricole et rurale votée en 2021 est centrée sur les objectifs suivants : le soutien à l'alimentation durable locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique et la structuration agricole du territoire.

Le projet alimentaire territorial (PAT 06) est un des projets phares de ce nouveau plan agricole. Initié en 2021 il a été reconnu par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire la même année. Il a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) signée le 21 octobre 2021, et obtenu une subvention de 100 000 € pour son élaboration.

Les 53 actions qui en découlent couvrent le sujet de l'alimentation le plus largement

possible : la production agricole (foncier, ressource en eau, installation et résilience), la transformation, la distribution et la valorisation de la production locale (structuration des filières et logistique de proximité) ainsi que l'accès équitable à une alimentation de qualité (lutte contre la précarité alimentaire, santé globale, lutte contre le gaspillage alimentaire).

Le PAT06 vise notamment à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs et tous les acteurs de la société civile, ainsi qu'à développer la qualité de l'alimentation.

Il permet orienter l'action et le soutien du Département vers les enjeux d'évolution de l'agriculture et de l'alimentation sur notre territoire, en lien avec la santé, l'insertion, l'adaptation au changement climatique notamment. Le 24 mars dernier, le PAT a obtenu la reconnaissance officielle de niveau 2 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et ce pour une durée de cinq ans reconductibles. Cette reconnaissance va permettre au Département de répondre à des appels à projets et de continuer à utiliser la marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'Agriculture ».

Le soutien à **l'installation des jeunes agriculteurs** (bourses à l'installation) en production bio, l'accompagnement aux actions vétérinaires avec les nouvelles **aides à l'installation et au soutien à l'exercice vétérinaire** pour les animaux de rente seront poursuivis et renforcés suite à la refonte du dispositif en 2023. Les aides aux fêtes et manifestations paysannes ainsi qu'aux structures de **développement du monde agricole et rural** évolueront afin de répondre aux objectifs poursuivis. En complément, le Département sera à nouveau présent au Salon international de l'Agriculture qui se tiendra du 22 février au 2 mars 2025 à Paris pour mettre en lumière les producteurs maralpins et les spécialités niçoises sur un espace d'animation, de vente et de dégustation.

Parallèlement, un travail de fond a été mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture sur le devenir de la **plateforme « 06 À Table ! »** lancée en 2016, destinée à l'approvisionnement des collèges en produits frais et locaux. Un effort particulier a été fait pour transformer la plateforme « 06 à Table ! » en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), outil de développement agricole de notre territoire à destination des scolaires, patients et personnes âgées du département en fournissant des produits, notamment biologiques, de saison et en circuits courts, et en associant tous les acteurs intéressés par l'amélioration de la qualité de l'alimentation locale. Des concertations ont donné lieu à une fédération autour de ce projet et se poursuivront en 2025.

Le dispositif des aides AIME a évolué avec l'ouverture des dossiers aux investissements hydrauliques pour favoriser la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique. Le matériel d'occasion est également pris en compte pour augmenter les possibilités de financement. L'éligibilité des dossiers est désormais ouverte à tous les exploitants actifs affiliés à la MSA. La dématérialisation des dossiers AIME sur la plateforme Mesdemarches06, en cours de réflexion se poursuivra en 2025. La politique en faveur de l'agriculture biologique et à haute valeur environnementale sera maintenue, en lien avec la charte zéro pesticide.

Fort de son partenariat avec la SAFER PACA, de la mise en place en 2022 de la Commission départementale d'aménagement foncier, et de la création à Cagnes-sur-Mer d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), le Département poursuivra sa **politique volontariste en matière de foncier agricole** dont le point d'orgue est la création d'une ferme départementale.

La ferme départementale, envisagée comme projet multisites, a pour objectif principal

d'accroître la production d'une alimentation locale en agriculture biologique à destination principalement des collèges et des personnes vulnérables en lien avec la plateforme « 06 à Table ! ». Suite aux acquisitions de terrains réalisées en 2023, de nombreux travaux et opérations de défrichement ont été réalisés par Force 06 pour permettre les premières récoltes au printemps 2025. Les études hydrogéologiques se poursuivront pour assurer les premiers forages et l'installation d'agriculteurs.

En parallèle avec ces actions, les activités destinées à **sensibiliser les collégiens à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire** se poursuivent pour la nouvelle année scolaire 2024/2025. L'ensemble des collèges du Département est intégré au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, en lien avec la mise en place de la loi Egalim au sein des restaurants scolaires des collèges maralpins. Plusieurs actions pédagogiques seront proposées au cours de l'année afin de sensibiliser élèves et agents autour d'ateliers de sensibilisation et défis pédagogiques autour de trois concours : « Les spécialités des terroirs », un concours de pâtisserie pour les collégiens « Ma tarte salée », un concours cuisinier contre collégiens "Les biscuits de mon enfance".

Les rencontres entre agriculteurs et collégiens seront renforcées au sein des exploitations pour faire connaître le métier et faire découvrir aux collégiens l'origine des produits.

➤ **Département exemplaire : un patrimoine et un fonctionnement vertueux, des partenariats incitatifs**

D'une manière globale, le Département s'est donc engagé à être exemplaire. Il s'appuie pour ce faire sur deux démarches transversales et complémentaires, initiées en 2021 : son bilan des émissions de gaz à effet de serre, qui permet de disposer d'éléments factuels d'auto-évaluation et d'une aide à la décision pour alimenter les réflexions et les actions du Département sous le prisme de l'empreinte carbone et la formalisation d'un budget vert qui permet de quantifier et de voir évoluer la part budgétaire accordée aux actions vertueuses en matière d'écoresponsabilité.

Le Département s'emploie ainsi à minimiser l'impact environnemental de son propre patrimoine et de son fonctionnement courant. Les actions d'amélioration de la performance énergétique et de solarisation du parc immobilier, ainsi que le verdissement de la flotte de véhicules et engins départementaux, se poursuivront en ce sens. Les ateliers de sensibilisation aux enjeux du changement climatique « La Fresque du Climat » et « 2 Tonnes », seront reconduits avec la proposition de nouvelles thématiques autour des autres questions liées à la transition écologique.

La collectivité s'attache également à être un employeur exemplaire qui vient d'obtenir tout récemment la certification AFNOR d'employeur pro-vélo niveau « OR ». Cette labellisation récompense les efforts réalisés dans le cadre du plan de mobilité des agents du département.

Au-delà de ses propres actions, le Département incite et soutient ses partenaires pour des démarches complémentaires, que ce soit au travers d'une commande publique responsable ou du soutien aux initiatives locales innovantes et écoresponsables via des appels à projets ou dans sa politique de solidarité territoriale qui invite les collectivités à prendre une part toujours plus active dans la transition écologique.

Depuis 2018, **le SMART Deal** permet d'exploiter toutes les opportunités du numérique pour améliorer l'efficacité de l'administration départementale et les services rendus aux Maralpins, en ligne et en proximité sur tout le territoire.

Le renforcement des actions de lutte contre la fracture numérique et l'adaptation constante des accueils de proximité aux nouveaux besoins du public complètent et soutiennent la poursuite des grands projets numériques liés à la relation usagers en 2025.

➤ **Proximité et lien humain pour l'accompagnement et l'information des Maralpins**

Le Département continue d'offrir un accueil téléphonique de premier niveau de qualité, grâce à la transformation de l'ancien standard en véritable centre de relation usagers, avec une prise en charge des appels rapide et efficace, grâce à la formation et la montée en compétences des agents d'accueil, la mise en place de référentiels métiers et l'évolution des outils numériques et téléphoniques. Plusieurs numéros verts gérés en sous-traitance permettent un accès à des informations spécifiques (Allo MDA, Inforoutes etc.). L'accessibilité pour les publics malentendants continue d'être assurée par une solution de mise en relation disponible pour tous les numéros d'appels du Département.

Pour l'accueil en proximité sur tout le territoire, les Maisons du Département (MDD) et les Maisons départementales des seniors (MDS) poursuivent leur transformation, engagée depuis 2021, pour adapter les agencements et les outils (postes libre-service, visio-conférence etc.) aux attentes du public et des partenaires. La mise en place d'une mission de pré-accueil dans les Maisons des Alpes-Maritimes (MAM), notamment, permet de fluidifier l'orientation et le parcours des usagers entre les différents services présents. Le mobilier et la signalétique des structures sont progressivement homogénéisés pour une identification claire des accueils départementaux. Après Grasse et Menton, les MAM de Nice centre et Paul Montel feront ainsi l'objet d'adaptations en 2025.

Dans le cadre du label France services des MDD, le bouquet de partenaires continue de s'enrichir, avec l'intégration de l'URSSAF en 2025. Les exigences de qualité, d'accessibilité et de visibilité sont renforcées. Le Département confirme son rôle d'animateur des 33 structures France services du territoire.

➤ **Lutte contre la fracture numérique**

En 2025, les actions de lutte contre la fracture numérique se renforcent. Le Département est co-porteur de la stratégie France numérique ensemble, aux côtés de l'Etat – participant ainsi à la structuration et l'animation d'un réseau territorial d'acteurs de l'inclusion numérique –, et co-animateur du comité de pilotage de la Banque du numérique.

Le dispositif des conseillers numériques a été reconduit pour 3 ans en 2024. Les 7 conseillers numériques de la collectivité continueront d'animer de nombreux ateliers de formation et de sensibilisation à l'usage du numérique dans les MDD, les MDS et hors les murs (CCAS, associations etc.), en groupe ou en accompagnement individuel. Le Département est également coordinateur des 44 conseillers numériques du territoire.

Une large communication sera réalisée sur les mesures d'accompagnement mises à disposition des Maralpins pour leurs démarches en ligne et autour de cette politique de lutte contre la fracture numérique.

Dans le cadre de sa compétence stratégique d'aménagement numérique du territoire, le Département a contribué au déploiement du réseau public fibre optique sur les 100 communes de la zone publique à hauteur d'un investissement annuel de 2 M€ sur la période 2015-2021. Il a poursuivi et renforcé son engagement financier à hauteur de

10 M€ en 2022 et 5 M€ en 2023.

Le Département finance également le SICTIAM pour poursuivre la politique volontariste de diffusion publique de la TNT engagée en 2011 sur huit grandes zones de diffusion représentant un potentiel de 65 communes et 10 000 foyers.

#### ➤ **Dématérialisation et simplification des démarches administratives**

A la faveur de la mise en ligne du nouveau site Internet institutionnel de la collectivité, le portail Mes Démarches 06 bénéficiera d'une nouvelle charte graphique en 2025. Il continue aussi de s'enrichir de nouvelles démarches en ligne. Les inscriptions en ligne au programme « Seniors en action » et aux activités qu'il propose seront notamment ouvertes.

Des actions de communication et de formation à destination des principaux partenaires réalisant des démarches avec ou pour le compte d'usagers, en particulier pour les démarches APA et PCH, se poursuivent également.

Le déploiement du logiciel de gestion unifiée et transversale de la relation usagers CRM (Citizen relationship management), réalisé auprès du service du protocole en 2022 et au centre de relation usagers en 2023 et 2024, se poursuivra auprès des MDD. Le CRM sera consolidé avec la connexion à des outils complémentaires comme la gestion de rendez-vous en ligne, et sera adapté pour pouvoir être progressivement utilisé dans le périmètre social, par des structures médico-sociales pilotes dans les accueils mutualisés des MAM notamment.

Ces outils numériques permettront de faciliter la transformation de l'accueil des usagers et leur accompagnement, aussi bien pour l'accueil physique (dans les MDD notamment) que pour l'accueil à distance – par téléphone, courrier ou par les canaux de communication digitaux.

La dématérialisation des traitements et des flux internes se poursuit également, avec notamment le développement des démarches en ligne internes e-zyServices, qui seront rendues accessibles aux agents par un nouvel espace personnalisé sur Intranet – le portail agents –, la poursuite de la mise en œuvre de l'archivage électronique, l'extension de l'usage dans les services de la gestion électronique du courrier et du i-parapheur, et le développement d'un nouveau système d'information dédié à la gestion de la politique Enfance.

Face à l'augmentation des tarifs postaux et des volumes d'envoi de courrier sortant par la collectivité, la sensibilisation et l'accompagnement des métiers à l'évolution nécessaire des pratiques se poursuivront, à des fins d'économie et d'exemplarité environnementale. Le service de la relation à l'usager sera outillé pour mieux évaluer les impacts de la dématérialisation. L'expérimentation de la lettre électronique recommandée mise en œuvre en 2024 sera évaluée et étendue.

#### ➤ **Innovation et acculturation numérique**

Enfin, le Département réaffirme en 2025 son rôle de soutien de l'innovation numérique et d'accompagnement des usagers et des acteurs du territoire pour l'acculturation aux usages numériques innovants, notamment les applications de l'intelligence artificielle.

Il soutient ainsi le syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle (MIA) et l'Institut Europ IA.

En 2025, les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets SMART Deal seront finalisés, ainsi que l'étude sur les navettes autonomes menée par l'Institut méditerranéen du risque de l'environnement et du développement durable (IMREDD).

Une nouvelle offre de services numériques exploitant l'intelligence artificielle sera déployée auprès des agents et pour les usagers – notamment avec une version enrichie

de l'assistant virtuel (chatbot) du site Internet. Projets nécessairement associés à la poursuite de la mise en œuvre d'une gouvernance de la donnée efficace et maîtrisée. Ces projets s'inscriront dans la feuille de route du SMART Deal acte 2, volontariste, ambitieuse et pragmatique, permettant de poursuivre la modernisation de l'administration et le développement de services numériques utiles pour les Maralpins tout en assurant un accompagnement de proximité et l'acculturation au numérique de tous les publics.

### **III. PRESENTATION PAR POLITIQUE**

L'effort exceptionnel de rationalisation des dépenses effectué par la collectivité permet d'inscrire en 2025 un montant de dépenses de fonctionnement en baisse par rapport à celui de 2024. Ainsi les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 milliard 271 millions d'euros au budget primitif 2025 contre 1 milliard 295 millions d'euros au budget primitif 2024.

Pour rappel, dans son projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 l'Etat prévoit le plafonnement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement devront évoluer, après retraitement, à un rythme annuel inférieur de 0,5 point au taux de l'inflation.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 230 M€ contre 234 M€ hors charge Alex et 290 M€ Tempête Alex incluse au budget primitif 2024.

La collectivité retrouve donc un niveau d'investissement identique, hors dépenses exceptionnelles Alex, au CA 2023 et au CA cible 2024.

Cette baisse témoigne notamment de la fin des travaux de reconstruction effectués suite à la tempête Alex.

#### **1) Politiques d'aides aux personnes âgées et en situation de handicap :**

Le Département, chef de file des politiques sociales, poursuivra son implication dans sa stratégie de soutien auprès des personnes vulnérables, de prévention et de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Le Département aura aussi à évaluer les incidences financières des textes législatifs et notamment du projet loi de financement de la sécurité sociale 2025 pour les politiques publiques de l'autonomie et du handicap.

En moyenne, plus de 26 300 personnes âgées dont 15 500 à domicile et 10 800 en établissement sont accompagnées par les services de la Maison départementale de l'autonomie dans le cadre de l'APA.

Par ailleurs, plus de 110 000 habitants des Alpes-Maritimes, soit environ 10 % de la population, bénéficient d'une mesure prise sur la base d'une décision de la CDAPH dont plus de 4 500 bénéficiaires de la PCH accompagnés chaque mois dans le cadre de l'aide humaine.

En 2025, les actions liées aux orientations du schéma départemental de l'autonomie, voté en décembre 2021 pour 5 années, seront poursuivies au premier rang desquelles la poursuite du déploiement de la Maison départementale de l'autonomie. Ouverte en mars 2023, elle compte en 2024 au côté de son accueil central, 9 antennes réparties sur le territoire départemental. Début 2025, deux nouvelles antennes MDA ouvriront leurs

portes à Menton et à Cannes, co-portées avec les CCAS de chacune de ces deux communes.

Afin d'amplifier la politique de proximité de la MDA, un appel à candidatures a été lancé en novembre 2024 afin de labelliser en 2025 des relais MDA portés par des tiers (France services, CCAS, EHPAD porteurs de centres de ressources territoriaux).

Cette offre de service au plus près des personnes âgées et en situation de handicap des Alpes Maritimes sera complétée par la mise en place du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) dont la généralisation au plan national est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'année 2025 verra la mise en œuvre concrète de ces collaborations au travers notamment de l'organisation croissante de permanences des diverses institutions concernées ou encore d'une meilleure écoute des principaux intéressés avec l'animation du Comité d'usagers.

En 2025, sera poursuivi l'accompagnement des projets inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement ambitieux sur la période 2022/2028 concernant 16 EHPAD pour parvenir à de meilleures conditions d'accueil pour les résidents ainsi que de travail pour les équipes en limitant l'impact de ces investissements sur le prix de journée.

Ce plan a d'ores et déjà permis l'ouverture de deux EHPAD publics neufs à savoir ceux du CH Cannes et du Savel en maintenant des prix de journée accessibles au plus grand nombre. Parmi les projets à venir, peuvent être cités l'EHPAD Gastaldy dont les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale et l'EHPAD de Villefranche-sur-Mer dont les travaux ont récemment débuté.

Il est à noter que ces projets s'accompagnent de la mise en place de dispositifs complémentaires tels que les centres de ressources territoriaux, l'EHPAD hors les murs, l'hébergement temporaire qui ouvrent l'activité de ces structures vers le maintien à domicile et le soutien des aidants.

Concernant le maintien à domicile, le Département en 2025 poursuivra la contractualisation des SAAD dans le cadre de la dotation complémentaire qualité permettant d'orienter l'intervention des SAAD vers les publics spécifiques (GIR 1 et 2 pour les personnes âgées et PCH > 90 heures pour les personnes en situation de handicap), vers les territoires difficilement accessibles des hauts et moyens pays sur une amplitude horaire élargie dans le sens d'un accompagnement à domicile adapté.

Parallèlement, la réforme des services à domicile avec la mise en place du nouveau cahier de charges des SAAD et le regroupement des SSIAD avec des SAAD, prévue à l'horizon 2025, sera suivie conjointement avec l'ARS.

En 2025, le Département poursuivra sa politique de contrôle des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap. Initiée en 2022, cette démarche a permis de contrôler plus de 200 structures.

## **2) Politique Enfance et Famille :**

En ce qui concerne la politique enfance, le Département poursuivra en 2025 son engagement en matière de diversification et de développement de ses dispositifs, et ce

afin de répondre aux besoins spécifiques des publics pris en charge, conformément au schéma départemental de l'enfance 2022-2026 et à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

### **Protection maternelle et infantile**

En matière de prévention précoce et de promotion à la santé, un soutien à domicile renforcé visera à développer les interactions entre les enfants et leurs parents, à renforcer les habiletés parentales et les compétences psychosociales de l'enfant. Une approche globale centrée sur la santé, la théorie de l'attachement et le développement psychomoteur des enfants, associée à de nouvelles connaissances sur le volet moteur et sensitif, sera intégrée aux pratiques des professionnels de la petite enfance au service des femmes enceintes, de la périnatalité, de l'enfance, de la jeunesse et des futurs parents sur le principe d'universalisme proportionné.

De plus, en 2025, la lutte contre la prostitution des mineurs constituera un axe de travail majeur du carrefour santé jeunes avec la poursuite de la formation des professionnels au repérage et à l'accompagnement de ce public, ainsi qu'au développement d'un partenariat dédié permettant la mobilisation de solutions d'éloignement pour les victimes.

### **Protection de l'enfance**

En matière de protection, le Département étoffera ses dispositifs en déployant 215 mesures nouvelles d'accueil en diffus à destination de mineurs âgés de 15 à 17 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance, dont 15 ciblées pour des jeunes en déviance et 60 pour des jeunes filles, pouvant être enceintes et/ou mères d'un enfant de moins de 6 ans.

Par ailleurs, le Département diversifiera son offre par la création d'une unité de 6 places de pouponnière médico-sociale et sanitaire, l'ouverture d'une MECS à visée thérapeutique pour des adolescents et la création d'une structure de répit. Il accentuera également son action à destination des mineurs présentant une double vulnérabilité via le déploiement d'une équipe mobile de pédopsychiatrie sur le secteur de Cannes, et la mise en œuvre d'un plateau technique spécialisé (UGECAM) visant à soutenir les mineurs et les équipes qui en assurent la prise en charge au quotidien.

Le Foyer de l'enfance poursuivra quant à lui sa mission de premier accueil d'urgence dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance, dans une organisation restructurée, et sous l'égide d'un nouveau projet d'établissement, conformément au plan de transformation de l'établissement, qui se déclinera également, en 2025, sur le volet patrimonial, par le lancement d'une étude de restructuration afin de permettre la délocalisation d'une cinquantaine de ses places.

De plus, le Département expérimentera également l'accompagnement au retour à domicile, l'accueil durable et bénévole ainsi que le parrainage, permettant à certains jeunes de quitter, temporairement ou définitivement, des structures de l'aide sociale à l'enfance, tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant.

En outre, l'accompagnement des jeunes à l'autonomie sera intensifié, en lien avec la direction des territoires et de l'action sociale ainsi qu'avec l'ensemble des associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, notamment grâce à la mobilisation de la Commission d'accès à l'autonomie, installée fin 2024.

Enfin, le Conseil des jeunes, créé en 2024, poursuivra le travail engagé afin que la parole de l'enfant confié soit prise en compte dans le développement et l'évolution des dispositifs.

### **Les assistants familiaux**

La politique de promotion du métier d'assistant familial sera poursuivie et intensifiée, conformément aux dispositions relatives au plan d'attractivité de la profession, le but étant d'enrayer la baisse des effectifs constatée ces 3 dernières années.

A cet effet, plusieurs axes sont travaillés :

- le renforcement du sentiment d'appartenance des assistants familiaux via, notamment, l'attribution d'ordinateurs et de téléphones pour les professionnels qui le souhaitent, soit 176 agents qui ont tous été équipés fin novembre 2024 ;

En 2025, 2 actions fortes et innovantes seront développées en vue de favoriser les extensions et d'attirer de nouveaux candidats :

- favoriser l'accès à des logements plus spacieux à des tarifs accessibles pour les professionnels souhaitant une extension de capacité (convention de partenariat avec le bailleur Soliha dans le cadre de l'intermédiation locative et subvention dans le cadre d'un déménagement)

- lancer une campagne de communication percutante, avec notamment la réalisation d'un film destiné à une diffusion grand public.

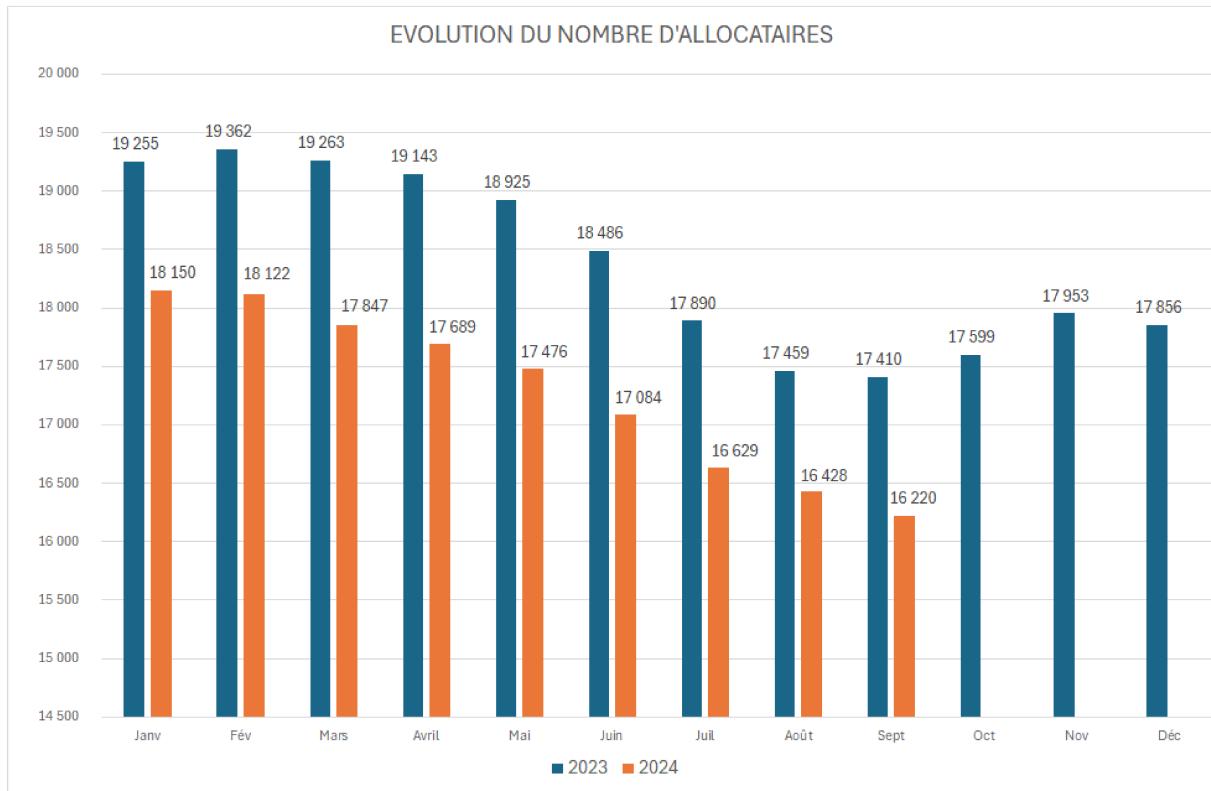
### **Les mineurs non accompagnés**

Dans le cadre de la gestion des MNA, le Département a connu en 2024 une diminution de 50% des entrées dans le dispositif de mise à l'abri, mais la stabilité des entrées nationales, corrélée à notre clé de répartition, devrait entraîner une hausse des décisions de justice en faveur de notre département.

Enfin, le Département poursuivra une politique active de contrôle de l'ensemble des établissements de la protection de l'enfance, ainsi que des établissements d'accueil de la petite enfance, afin de garantir aux usagers une prise en charge de qualité.

### **3) Politique RSA :**

Le renforcement des dispositifs d'insertion ainsi qu'une situation de l'emploi favorable depuis la fin de l'année 2022 ont permis une baisse de nombre d'allocataires du RSA sur la période, passant de 17 856 allocataires en décembre 2023 à 16 220 en septembre 2024.



Corrélativement, la dépense d'allocation a baissé, et est attendue à 110 M€ en 2024 contre 115 M€ en 2023, malgré une augmentation du montant de l'allocation RSA de 4,6 % à partir du mois d'avril 2024.

Ces résultats sont le fruit d'une politique ambitieuse et énergique, qui combine :

- L'augmentation des opportunités d'emploi passant par la mise en relation entre demandeurs et employeurs via le déploiement de l'action de médiation à l'emploi, avec plusieurs milliers d'offres d'emploi fléchées vers les bénéficiaires du RSA. Elle inclut également des outils de levée des freins au retour à l'emploi.
- Le renforcement de l'accompagnement à l'emploi se traduisant en particulier par :
  - o la mise à disposition d'une flotte de véhicules, d'un diagnostic mobilité ainsi que d'une action de passage du permis de conduire intensive ;
  - o le déploiement d'une crèche familiale départementale afin de favoriser le retour à l'emploi du ou des parents.

En outre, les actions de médiation seront maintenues, telles :

- « Flash emploi », qui propose un accompagnement intensif aux nouveaux entrants et bénéficie à 4.000 allocataires chaque année.
- La médiation à l'emploi qui capte plus de 3 000 offres d'emplois et les propose aux bénéficiaires du RSA.
- Les Centres d'orientation RSA (CORS), qui reçoivent individuellement plus

de 10.000 personnes par an, dans les jours qui suivent leur demande de RSA ;

- Le dispositif « Contact » qui propose un accompagnement « intégral ». En 2024, plus de 11.000 personnes seront accompagnées dans ce cadre.
- Le renforcement du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude :

- La lutte contre la fraude, avec un focus particulier sur l'identification des travailleurs indépendants ne déclarant pas leur statut ;
- Le contrôle à l'ouverture du RSA, qui porte notamment sur les conditions d'éligibilité des travailleurs indépendants et des étrangers ressortissants européens ;
- La suspension du RSA pour absence de démarches de recherche d'emploi ou d'insertion.

En outre, afin de renforcer son action en 2025, et de tenir compte tant de la spécificité des territoires que de l'hétérogénéité des publics, le Département s'est paré de 2 nouveaux dispositifs :

- Un référent spécifique à destination de bénéficiaires du RSA pour lesquels un problème de santé mentale est détecté, le référent “Accès” ;
- Un service de mise à disposition de véhicules à destination des services d'aides à domicile (SAD) de la Communauté de communes des Alpes d'Azur (CCAA) prénommé “SAD Mobilité”.

#### **4) Politique Fonds de solidarité pour le logement :**

Les crédits FSL seront maintenus à hauteur de 1 080 000 €. Ce montant correspond en effet aux besoins du dispositif pour l'année 2025.

#### **5) Politique Santé :**

Le Département des Alpes-Maritimes s'est depuis de nombreuses années engagé dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire de sa politique de prévention en santé sexuelle et du soutien aux acteurs locaux dans le domaine de la recherche et l'innovation.

Cet engagement s'est renforcé ces dernières années au travers du Plan de lutte contre les déserts médicaux et du Plan « santé dans toutes les politiques 2023-2028 » qui structure les actions menées par la Direction de la santé et celles des autres politiques publiques du Département dans une dimension de « santé globale » (One Health).

Dans le cadre de son action de prévention et de promotion de la santé, le Département poursuit la campagne de vaccination contre le papillomavirus sur 29 établissements scolaires du département à destination des collégiens des classes de 5ème et mène également des campagnes de prévention en santé sur tout le territoire.

Le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic 06 (CeGIDD) a obtenu le renouvellement de son habilitation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour Nice et ses 2 antennes d'Antibes et à Menton jusqu'en janvier 2029.

Des économies sont à prévoir sur le budget 2025 du CeGIDD avec l'adhésion à la

centrale d'achat des établissements hospitaliers qui permettra d'économiser 80 % du coût d'achat des médicaments prescrits par les praticiens du CeGIDD.

Le montant du Fonds d'intervention régional de l'ARS dédié au CeGIDD augmentera également en 2025 afin d'intégrer les activités du 8 Baquis de prévention en santé sexuelle auprès des publics LGBT qui avaient été expérimentés par le Centre LGBT au sein des locaux du CeGIDD de Nice de 2022 à 2024.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les déserts médicaux, le Département a pris la mesure des enjeux à venir pour garantir aux Maralpins un accès de proximité à l'offre de soins. En effet, la densité médicale est très inégale en France et cela se ressent aussi au niveau départemental.

Le Conseil de l'ordre des Médecins estime qu'en 2025, plus d'un quart des généralistes auront plus de 60 ans, ce qui risque d'accentuer la diminution de leur nombre dans les années à venir. Dès lors, le Département a pour volonté d'intensifier son action en ce domaine, au moyen notamment de dispositifs novateurs d'accompagnement des professionnels de santé, des élus locaux et des étudiants désireux de développer des projets de soins en exercice coordonné sur le territoire. Le déploiement du guichet unique « réseau santé 06 » se poursuivra en 2025 avec nos partenaires fondateurs que sont l'ARS et la CPAM et sera étendu à l'ensemble des partenaires institutionnels majeurs et acteurs de la santé (Université Côte d'azur, Conseil de l'ordre des médecins, Communauté de professionnels territoriale en santé, ... ).

Une plateforme numérique apportera aux professionnels de santé, l'ensemble des informations dont ils ont besoin dans le cadre de leur projet d'installation mais sera également un outil essentiel d'attractivité et de promotion du territoire pour attirer de nouveaux candidats à l'installation sur notre territoire.

Pour pallier la baisse du nombre de médecins généralistes dans les zones rurales et notamment du haut pays, le Département a ouvert son premier centre de santé à Puget-Théniers en janvier 2022, qui assure des activités de soins de premiers secours (médecine générale puis consultations de spécialités) et participe à des actions de santé publique et à des actions en lien avec le service social. Depuis lors, une antenne du CDS a été ouverte sur la commune de Guillaume le 6 septembre 2023 et le Bus santé connecté (antenne mobile) assure des permanences médicales grâce à une offre de télémédecine sur 8 communes dans une démarche de "aller vers" les populations les plus éloignées.

En 2025, le Département ouvrira une deuxième antenne du Centre de santé départemental au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Roquestéron et intensifiera le déploiement de son bus santé connectée.

En 2025 les lauréats du seizième appel à projets santé lancé fin 2024 seront dévoilés, pour une enveloppe prévisionnelle réévaluée à 1,5 M€. Le Département souhaite valoriser et évaluer au travers d'une plateforme « Vitrine de l'innovation en santé » le travail de recherche mené par les équipes médicales. Depuis 2006, 297 projets ont été soutenus, 29 structures ont pu être financées pour un montant de 40 M€.

Enfin, le Département poursuit les actions menées au sein de l'Institut Mozart en partenariat avec le Centre Antoine Lacassagne. Les priorités 2025 sont le développement d'une offre de soins oncologiques de support dans les vallées avec "l'Institut Mozart sur les territoires" ; la formalisation de partenariat avec les autres établissements hospitaliers afin de renforcer le maillage territorial et les parcours en oncologie et finir la labérisation de l'Institut avec une structuration juridique à définir.

## **6) Ressources humaines :**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est intimement liée au pilotage de la masse salariale, à travers notamment l'évolution des effectifs de la collectivité. Regroupant 5 035 agents fin 2008, on comptabilise au 30 septembre 2024, hors assistantes familiales, 4 328 agents en poste. Cet effectif est composé de 4 095 personnels permanents et de 233 personnels non permanents dont 44 contrats aidés.

Cet effectif en poste est constitué majoritairement d'agents de catégorie C (60 %). Les agents de catégorie A et B représentant, respectivement 27 % et 13 % de l'effectif.

Avec près de 50 % des effectifs, la filière technique est prépondérante, suivie de la filière administrative (27 %) et médico-sociale (21 %).

L'âge moyen du personnel en poste (hors assistantes familiales et vacataires) se situe à 47 ans et 5 mois.

Les départs en retraite s'établissent en moyenne à près de 125 départs annuels. 490 agents atteindront l'âge de 63 ans ou plus dans les deux années à venir. L'âge moyen de départ en retraite des agents du Département s'établit à 63 ans et 10 mois.

Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature et à la réactualisation du protocole général relatif au temps de travail de 2015, le temps de travail des agents de la collectivité est fixé à 1 607h. 8,4 % des agents travaillent à temps partiel dont 91 % de femmes, soit 12,8 % du personnel féminin.

#### ➤ **Maîtrise des effectifs**

La vigilance apportée à l'évolution des effectifs et la maîtrise de la masse salariale se renforce. En 2025, elle pourra s'appuyer sur une optimisation des moyens humains à hauteur d'une centaine d'équivalent temps plein, au regard d'un redimensionnement du niveau de service et dans un souci permanent de maintenir un service public de qualité.

#### ➤ **SMIC, cotisations URSSAF maladie et CNRACL**

Une revalorisation du SMIC de l'ordre de 2 % est attendue à l'automne 2024 et impactera le budget départemental principalement sur le programme des assistants familiaux selon une estimation de 67 000 € en année pleine.

En 2025 l'augmentation d'un point de la part patronale de la cotisation URSSAF maladie conduira à une hausse de la masse salariale d'environ 820 000 €.

Par ailleurs, le projet de loi de finances présente une hausse de 4 points annuels du taux de cotisation CNRACL sur les trois prochaines années. En l'absence de compensation, le surcoût pour la collectivité est estimé à 3,3 M€ annuels.

Les mesures diverses qui s'imposent au Département ainsi que l'évolution naturelle liée aux carrières des agents représentent un coût supplémentaire estimé à 8,5 M€, en grande partie réduit par les efforts de rationalisation.

La masse salariale est estimée pour l'année 2024 à 203 M€ et pour l'année 2025 à 205 M€.

#### ➤ **L'évolution du régime indemnitaire**

Pour la quatrième année consécutive, une enveloppe de 150 000 € a été dédiée à la prise en compte de l'expérience professionnelle des agents sur le montant de l'indemnité de fonction, de sujexion et d'expertise (IFSE) telle que prévue dans le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Une nouvelle enveloppe de 150 000 € est ouverte sur le budget 2025 et permettra d'apporter le cas échéant une modulation au montant individuel d'IFSE des

agents.

De plus, l'enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel (CIA) sera reconduite et ajustée à l'évolution des effectifs. Cette enveloppe est estimée à 1,65 M€ pour l'année 2025.

#### ➤ **Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI)**

La fin du dispositif de contrats aidés recrutés par l'Education nationale a conduit au recrutement échelonné de près de 70 agents contractuels supplémentaires sur l'année 2024 pour un coût budgétaire estimé à 2 M€, qui impactera le budget 2025 à hauteur de 500 000 € en année pleine.

#### ➤ **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**

Le GVT est un indicateur résultant du calcul de la variation de masse salariale suite aux augmentations des rémunérations individuelles. En 2024, à périmètre constant, le coût global des hausses d'échelons est estimé à 702 000 €.

#### ➤ **Une démarche favorisant la carrière des agents**

La collectivité porte une attention particulière au déroulé de carrière des agents départementaux, notamment pour favoriser l'adéquation avec les missions occupées. A ce titre, l'assemblée départementale a augmenté les quotas d'avancement de grade lors de sa séance du 7 juin 2019. Elle favorise également l'accompagnement à la préparation aux concours et aux lauréats de concours ou d'examens professionnels. Ces mesures favorables se poursuivront en 2025.

L'impact de ces évolutions de carrières est estimé à 200 000 € sur le budget 2025.

#### ➤ **Le développement de l'apprentissage et l'accueil de stagiaires**

Dans une volonté de favoriser l'emploi des jeunes et de développer leurs compétences au service de la collectivité, la formation d'apprentis par alternance se renforce encore. A ce titre, ce sont 40 apprentis (soit + 10 apprentis), qui seront formés l'an prochain principalement dans le domaine de la maintenance informatique, de l'accompagnement social, de la communication et désormais de l'animation (septembre 2025). Un effort est également réalisé sur l'accueil de stagiaires de longue durée, rémunérés.

Cet engagement en faveur de l'apprentissage représente un coût annuel de 670 000 € incluant les coûts de formation à hauteur de 45 000 €. Pour les stagiaires, le budget s'élève à 40 000 €.

#### ➤ **La possibilité de mettre en application des ruptures conventionnelles**

L'assemblée du 26 juin 2020 a autorisé l'autorité territoriale à conclure des conventions de rupture conventionnelle conformément à la réglementation en vigueur. En 2025, une enveloppe de 150 000 € environ est envisagée sur ce poste, étant entendu que les agents concernés ne seront pas remplacés sur leur poste (l'économie est différée selon la date de départ effectif).

#### ➤ **L'action sociale au service du bien-être au travail**

Dans le contexte général de rigueur budgétaire pour 2025, les subventions accordées

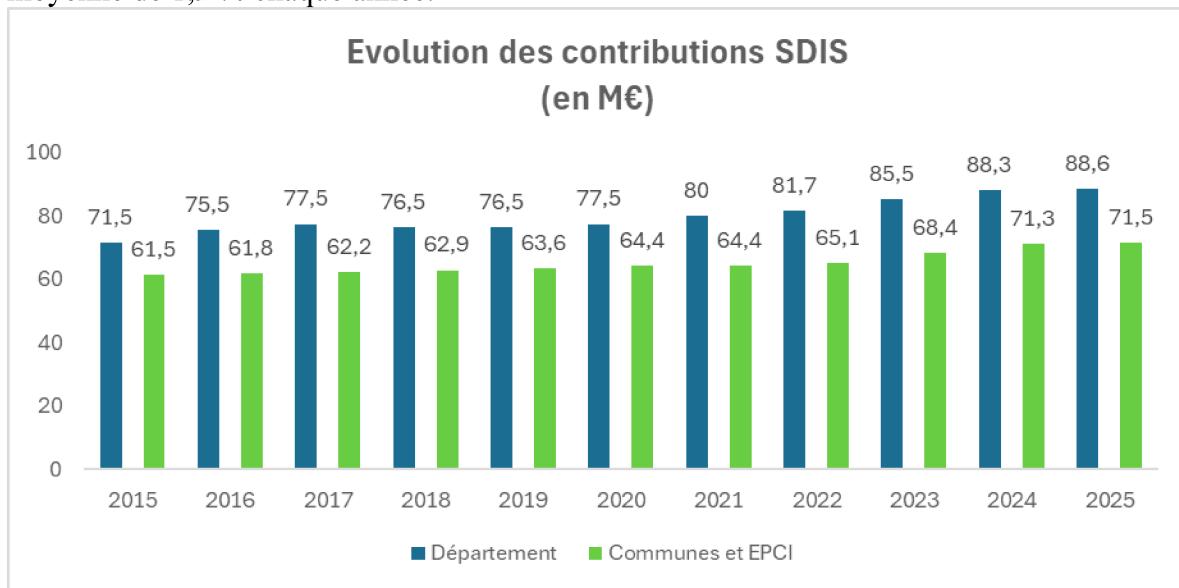
aux associations du personnel (DUC, COS et RIA) et diverses actions qui viennent en complément sont en baisse de 5%, mais il est tenu compte de l'évolution des effectifs. Le Département propose également des actions destinées à concilier vie familiale et vie professionnelle des agents à travers la crèche destinée aux enfants des agents départementaux, l'aide au financement des chèques emplois service universel (CESU) et une participation jusqu'à 60% sur les chèques déjeuner.

### ➤ **Le développement du télétravail**

Le dispositif de télétravail régulier et pérenne a été largement déployé dans les services départementaux dans le respect des projets de direction, des exigences de production en télétravail et des souhaits des quelques 1 500 agents qui, au regard de leur expérience récente, se sont pleinement appropriés cette organisation nouvelle du travail. Au vu du bilan toujours positif tiré de cette année 2024, la collectivité va reconduire pour 2025 cette modalité d'organisation du travail.

### **7) Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) :**

Le Département apporte son soutien au SDIS, fortement mobilisé ces dernières années. Le montant de sa contribution pour 2025 est évalué à 88 564 900 €. Les subventions de fonctionnement allouées aux services d'incendie progressent en moyenne de 1,9 % chaque année.



Le SDIS a été impacté par les évolutions réglementaires, telles que la revalorisation du point d'indice et l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C.A ces mesures s'ajoutent la prise en compte financière du GVT et la mise en application d'une nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Département contribue au plan pluriannuel d'investissement du SDIS à hauteur de 3,5 M€.

### **8) Tourisme et attractivité du territoire :**

Le programme s'inscrit dans la consolidation des actions d'ingénierie touristique et d'animations menées par le Département, notamment en lien avec le contrat de

destination « Côte d'Azur France ».

Afin d'optimiser la politique départementale et d'améliorer l'efficacité de l'action publique à destination des Maralpins, le Conseil départemental a identifié 4 enjeux auxquels les actions qui seront menées dans les années à venir, devront répondre :

- agir pour un tourisme durable et responsable ;
- développer une offre plus innovante et plus identitaire ; que celle-ci soit adossée à notre patrimoine naturel et culturel afin de constituer les fondements d'une offre à forte valeur ajoutée et participer à la montée en gamme de celle-ci
- valoriser la diversité du territoire grâce à la complémentarité mer / montagne et développer les ailes de saison à travers la culture, la nature et le sport
- porter une politique au service des professionnels à la fois transfrontalière et ouverte à l'international pour une attractivité toujours plus forte.

De ces 4 enjeux, 5 axes d'intervention découlent :

- encourager un tourisme vertueux basé sur l'identité de notre territoire
- valoriser la complémentarité mer/montagne pour équilibrer les flux et les retombées
- mobiliser les innovations et notamment les innovations numériques au service du projet de territoire
- soutenir et mobiliser les acteurs du tourisme pour une meilleure prise en compte des attentes des touristes
- poursuivre la promotion de la Côte d'Azur en s'appuyant sur la diversité de notre potentiel et de notre offre à travers le partenariat « Côte d'Azur France Tourisme ».

## **9) Politique culturelle :**

Le Département maintient ses actions pour le soutien et la diffusion de la culture dans les domaines de l'art vivant, de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma et du patrimoine. Le Département reste plus que jamais attentif à soutenir les acteurs associatifs dans leur projet dont les actions de production, d'éducation, de sensibilisation et de diffusion, notamment de proximité se développent au bénéfice des Maralpins et de l'attractivité départementale.

Le Département poursuit son soutien au Conservatoire des Alpes-Maritimes présent dans 45 communes du territoire maralpin. Le syndicat mixte occupe un rôle important qui donne la possibilité à plus de 1 000 élèves du moyen et haut pays d'accéder à des formations musicales de qualité et à plus de 2 800 élèves d'accéder à une première sensibilisation musicale. Cette année, à titre expérimental, la discipline "Danse" sera disponible au sein de 8 communes du département.

### **➤ Patrimoine culturel**

En 2025, le Département poursuit son programme départemental pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes (2022-2026), engagé en 2022 et concernant près de 80 ouvrages significatifs du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, visant à susciter un véritable tourisme patrimonial et de mémoire autour de l'histoire des fortifications. Ce dispositif de soutien financier avantageux pour les propriétaires de monuments permet d'effectuer les travaux de conservation des édifices, d'accessibilité au public, de sécurisation et de mise en réseau.

Le Département poursuit également l'action départementale pour la restauration et la

valorisation du patrimoine architectural civil privé, flétrissant les patrimoines de la villégiature, vernaculaires, les musées privés, ainsi qu'en faveur du patrimoine architectural religieux privé. Fragilisé par des années d'absence d'entretien, le Département se mobilise en faveur de la restauration et la protection des patrimoines mobiliers civils et religieux, privé comme communal.

La grotte du Lazaret classée monument historique en 1963, représente un haut lieu de le préhistoire mondiale. La valorisation scientifique et éducative de la grotte du Lazaret sera poursuivie en 2025 par le projet collectif de recherche (PCR) en collaboration étroite avec les universités de Nice et de Tarragone, afin de confirmer l'ambition scientifique de cet établissement et nourrir ses actions de valorisation grâce à la mise en place d'animations pédagogiques à destination de tous les publics.

#### ➤ Musée des Merveilles

Le musée départemental des Merveilles à Tende est consacré au site de gravures rupestres des vallées des Merveilles et de Fontanalbe, ainsi qu'à l'archéologie et à l'histoire de la haute vallée de la Roya. Il a l'ambition d'éclairer et de faire connaître le parcours matériel et spirituel des hommes qui ont fréquenté cette région depuis le Néolithique jusqu'au siècle dernier.

De décembre 2024 à octobre 2025 : le musée des Merveilles présentera l'exposition originale *Cumeřciàa. Économie alpine et vie commerciale dans la Haute Roya du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle (titre provisoire)*, afin de permettre au public d'appréhender le dynamisme économique et social de ce territoire alpin transfrontalier au travers de centaines d'objets de la collection ethnographique « musée de France » représentatifs de plusieurs dizaines de métiers. Seront également abordées les activités et infrastructures commerciales, les formes d'appropriation et de gestion des ressources territoriales, ainsi que la pluriactivité et la mobilité typiques des montagnards dans l'exposition temporaire et son catalogue.

De décembre 2025 à octobre 2026 : une seconde exposition sur les *Idoles néolithiques de Provence* (titre provisoire) permettra de présenter une vision d'ensemble des statues-menhirs du Sud de la France, en comparaison avec les gravures rupestres contemporaines de la région du mont Bego. Cette exposition permet de valoriser le rôle du musée des Merveilles comme référent dans le domaine de l'art rupestre protohistorique européen.

Le budget sera également dédié à la publication d'un ouvrage de large public « Tende dans l'Histoire » ainsi qu'à l'équipement des galeries permanentes en outils de médiation à destination des personnes en situation de handicap, en résonnance avec sa marque « Tourisme & handicap » renouvelée fin 2023.

#### ➤ Musée des Arts Asiatiques (MAA)

Du 15 février au 15 juin 2025, le MAA présentera une exposition intitulée *Sanyu – La ligne à l'œuvre*. Sanyu (1895-1966) est aujourd'hui considéré comme l'un des artistes chinois les plus importants du XX<sup>e</sup> siècle. Vingt-et-un an après la première et dernière grande exposition sur Sanyu en France, le musée départemental des arts asiatiques prépare un événement consacré aux dessins réalisés durant l'entre-deux guerres, enrichi par des dessins de Picasso, Matisse et Foujita. Cette exposition va bénéficier de prêts du musée Picasso (Paris), du musée départemental Matisse (Le Cateau-Cambrésis), du musée des Beaux-Arts de Reims, de la bibliothèque Doucet (Paris), du musée Cernuschi (Paris) et de collectionneurs privés français et taïwanais.

Du 19 avril au 19 octobre 2025, le MAA accueillera dans sa rotonde une exposition de peintures de Bao Vuong (né en 1978), artiste d'origine vietnamienne. Sa série de

peintures monochromes noires intitulée *The Crossing* permettra aux visiteurs d'observer, de vivre et d'éprouver la contemplation de la « lumière dans l'obscurité ». Cet événement est organisé en collaboration avec l'Union Méditerranéenne pour l'Art Moderne.

Du 2 août 2025 au 1<sup>er</sup> février 2026, le MAA proposera la première exposition organisée en France consacrée aux sumos. Le parcours de l'exposition portera sur la relation et les œuvres du photographe français Philippe Marinig (né en 1962) et du peintre japonais Daimon Kinoshita (né en 1946), portraitiste officiel des sumos. Ce parcours sera enrichi grâce à des prêts accordés par le musée du quai Branly – Jacques Chirac (Paris), le musée du Président Jacques Chirac (Sarran), le musée Saint-Remi (Reims), l'université Côte d'Azur (Nice).

#### ➤ **Espace culturel Lympia**

Du 8 février au 23 mars 2025, l'espace culturel Lympia présentera une exposition intitulée *Ukraine, la mort dans l'âme*. Cette exposition photographique, dont la vocation est d'arborer le brassard de la fraternité, rassemble des clichés produits par des artistes, des grands reporters et des acteurs visuels tels que Maxim Dondiuck, Véronique de Viguerie, Édouard Élias, Guillaume Herbaut, Éric Bouvet ou encore Antoine d'Agata.

Du 5 avril au 29 juin 2025, l'espace culturel Lympia proposera une exposition consacrée au peintre et sculpteur niçois Raymond Moretti (1931-2005), figure incontournable de l'art français de la seconde moitié du XXe siècle. Des archives familiales et des prêts privés, dont ceux de l'hôtel Negresco, permettront aux visiteurs de suivre le parcours extraordinaire de cet artiste de l'intime et du monumental, ami de Cocteau et de Picasso.

Du 19 juillet au 23 novembre 2025, une exposition d'envergure internationale permettra aux visiteurs de s'immerger dans l'univers de Salvador Dalí à travers le bestiaire d'animaux chimériques ou réels, souvent étranges et ambivalents, qu'il a exploré tout au long de son œuvre. La présentation de ce formidable bestiaire sera l'occasion de parcourir des thèmes chers à l'artiste espagnol tels que la psychanalyse, l'animalité ou encore le symbolisme.

Le commissariat de l'exposition a été confié à Jean-Michel Bouhours, ancien conservateur du Centre Pompidou et co-commissaire des expositions *Dali* au Centre Pompidou et au Museo nacional Reina Sofia de Madrid en 2012-2013. Sa collaboration avec l'espace culturel Lympia va permettre de réunir une sélection inédite de prêts accordés par des institutions prestigieuses et des collectionneurs privés.

#### ➤ **La micro-folie départementale, espace culturel numérique**

La première Micro-Folie du département des Alpes-Maritimes a déjà accueilli plus de 50 000 visiteurs ayant bénéficié de médiations culturelles. Ouverte en septembre 2021, elle propose de nombreuses activités : musée numérique, réalité virtuelle, expositions immersives, bibliothèque/ludothèque autour des arts, Fablab... pour découvrir autrement la Culture et les Arts. Le patrimoine maralpin y est également mis à l'honneur à travers des outils numériques. Toutes ses activités sont gratuites.

En raison de son succès, l'exposition « Je suis une œuvre d'art ! » de Fouzia Kechkech & Mathilde Oscar présentée depuis juillet 2024 est prolongée jusqu'au samedi 29 mars 2025. 146 collégiens issus de 36 collèges azuréens ont participé à ce projet d'envergure. Les photographies exposées résultent d'un travail commun et d'un regard croisé avec

les collégiens devenus acteurs du processus créatif du récit artistico-sportif. On y découvre Marie-Antoinette (Elisabeth Vigée Le Brun, 1783) incarnée par Maelys, dont le dada est l'équitation ; La Joconde (da Vinci, 1503), incarnée par Elena, ambassadrice star des JO; Le barde noir (Jean-Léon Gérôme, 1888) incarné par Raphaël rendant hommage au légendaire joueur de basket américain Kobe Bryant (The Black mamba); ou La jeune fille à la perle (Vermeer, 1665) sous les traits de Mahé joueuse de tennis qui tente un lob... Fouzia & Mathilde partagent ce même univers esthétique peuplé de personnages lumineux et anachroniques. Elles livrent ici des portraits iconiques traversés par l'histoire du sport olympique/paralympique et l'histoire de l'art. Chaque œuvre photographique est prolongée par une animation en réalité augmentée qui vient révéler certaines caractéristiques de ces personnages si attachants.

*Je suis une œuvre d'art !* revisite des tableaux du monde entier, donne vie aux personnages et permet au grand public de découvrir un chef-d'œuvre.

*Je suis une œuvre d'art !* s'appuie sur des récits qui célèbrent le sport et ses valeurs à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Cette exposition soutenue par la DRAC et l'Académie de Nice, a obtenu une reconnaissance nationale et a été labellisée par PARIS 2024 « Olympiade culturelle ». Elle sera dès avril 2025 accueillie dans les collèges ayant participé au projet, puis proposée au réseau national des Micro-Folies, aux structures sociales, médico-sociales et éducatives maralpines...

Du 1<sup>er</sup> avril au 27 septembre 2025, la Micro-Folie propose une exposition du photographe Belge Colin Delfosse, « Fulu Act ». Une série de portraits réalisée en collaboration avec deux collectifs de performeurs de Kinshasa (RDC) qui représentent des personnages portant des costumes constitués d'objets de récupération : canettes, pot d'échappement, vieux portables, seringues... Autant de postures pour sensibiliser les populations à la surconsommation, à son impact sur notre environnement, et lutter contre le gaspillage.

La Micro-Folie poursuit son programme de numérisation du patrimoine maralpin remarquable pour une présentation des édifices en 3D sous différentes formes : hologrammes, réalité virtuelle. Ces données seront également mises à disposition du réseau national des Micro-Folies afin de valoriser leur diffusion.

### ➤ Médiathèque départementale

2025 sera la quatrième et dernière année du schéma départemental de développement de la lecture publique (2022-2025) adopté en Assemblée départementale en décembre 2021, dont les orientations sont les suivantes :

- Accompagner la modernisation et la transformation des médiathèques du réseau départemental en tiers lieux culturels, sociaux et éducatifs ;
- Contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, au savoir et à l'information à l'échelle départementale ;
- Favoriser les coopérations autour du livre, de la vie littéraire et de la culture numérique à l'échelle départementale.

Dans le cadre de ce schéma, le Conseil départemental a créé un dispositif de soutien financier *Des médiathèques dynamiques au service du public et des territoires* (2022-2024) vis-à-vis des projets de rénovation ou d'extension des médiathèques du réseau départemental, l'équipement ou le renouvellement en mobilier, le matériel informatique et numérique ainsi que l'enrichissement du fonds documentaire. 32 communes ont déjà bénéficié de ce dispositif.

Pour compléter les fonds propres des médiathèques de son réseau, la médiathèque

départementale continuera de leur mettre à disposition des collections physiques de livres, de DVD, de CD et de jeux, ainsi que d'un bouquet numérique 24h/24 pour une offre en ligne renforcée et valorisée. Ce bouquet inclut presse en ligne, cinéma, écoute musicale, autoformation et lectures numériques.

Par ailleurs, la médiathèque départementale poursuit l'accompagnement de son réseau dans le champ de la médiation culturelle par le prêt d'outils d'animation, l'organisation de manifestations culturelles sur le réseau départemental et dans les médiathèques départementales annexes et le pilotage de deux prix littéraires (Prix Livre Azur et Prix Littéraire Paul Langevin).

Un plan d'action spécifique dédié à l'accessibilité et à l'inclusion des personnes en situation d'handicap ou en perte d'autonomie, débuté en 2024, se poursuivra en 2025, en collaboration avec la Maison départementale de l'autonomie (MDA).

Un programme de formations à destination des professionnels et des bénévoles des médiathèques des Alpes-Maritimes sera également structuré sur l'année. L'aspect partenarial dans la construction de ce programme de formation sera maintenu à travers des collaborations avec l'Education nationale par exemple ou la direction de la santé. L'étoffement d'une plateforme d'autoformation sera également proposé.

Grâce à un plan d'action pluriannuel démarré en 2024 et des outils promotionnels élaborés en concertation avec la Direction de la communication, le Département verra son image renforcée au travers du réseau départemental de lecture publique.

Enfin, la médiathèque départementale annexe de Valberg connaîtra un renforcement de son action dans les nouveaux locaux de la Maison départementale de l'observation et de l'environnement « Le DOME » et proposera des services et des collections renouvelés en synergie avec les autres acteurs de cet établissement innovant.

#### ➤ Archives départementales

Compétence obligatoire du Conseil départemental, le service départemental des Archives assume cinq missions réglementaires inscrites dans le *code du patrimoine* : collecte, conservation, tri-classement-inventaire, mise à disposition des usagers, valorisation.

En 2025, les Archives départementales approfondissent l'organisation de la collecte électronique dans un cadre juridique, fonctionnel et technique solide avec trois priorités : service de l'assemblée (dossiers de séance), direction de l'attractivité territoriale (dossiers de subventions européens), direction des ressources humaines (dossier individuel de l'agent). Le chantier est conduit en lien avec la direction des services numériques et la direction de la transformation numérique et de la relation à l'usager. Acquis fin 2024, l'outil *vers@e* doit donner en 2025 un début d'autonomie à des services producteurs-tests pour le versement d'archives électroniques bureautiques dans le système d'archivage électronique *as@lae*.

La valorisation s'ordonnera essentiellement autour d'une exposition sur le thème de la mer en lien avec l'UNOC (conférence des Nations unies sur les océans, 2025 à Nice) exploitant la richesse considérable des fonds conservés aux Archives départementales. Une attention particulière sera portée aux prêt des expositions itinérantes sur le thème de la mer, la Grande Guerre (exposition entièrement rénovée en 2024) et sur le 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement et de la Libération.

Enfin, un doublement des ressources habituelles sera consacré aux chantiers de numérisation externalisés de documents très attendus des chercheurs (état civil, recrutement militaire avant 1940, hypothèques, tables des successions ...) et permettant de compenser les pertes de fichiers consécutives à la cyberattaque du 10 novembre 2022. Ces opérations ont pour objectif d'enrichir l'offre en ligne des Archives départementales, plus visible depuis l'ouverture en 2023 du portail [www.archives06.fr](http://www.archives06.fr).

## **10) Politique éducation :**

En matière d'actions éducatives, le Département poursuit un plan d'investissement ambitieux de 300 M€ d'ici 2028 selon les trois axes suivants :

1. Adapter les implantations des collèges à l'évolution de la population ;
2. Décliner le “GREEN Deal” pour rendre plus agréable le cadre des études et la qualité de vie ;
3. S'inscrire dans le « SMART Deal ».

Les objectifs se déclinent au travers du programme pluriannuel d'investissement dont les opérations significatives par programme sont les suivantes :

### **➤ *Les constructions neuves***

- Finalisation des études et démarrage des travaux de construction d'un nouveau collège à Levens ;
- Finalisation des études pré-opérationnelles et lancement du concours de MOE pour la construction d'un collège à Gattières sur la rive droite du fleuve Var ;
- Finalisation des études pré-opérationnelles et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège à Drap ;
- Réalisation des études de faisabilité et validation du foncier pour la construction d'un collège en rive gauche du fleuve Var;

### **➤ *Les réhabilitations***

- Poursuite et finalisation des travaux pour la modernisation de l'internat du collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers ;
- Poursuite des études pour la requalification de l'entrée du collège Carnot à Grasse ;
- Poursuite du programme de rénovation et de remise à niveau dans les différents collèges ;
- Poursuite des travaux de mise aux normes d'accessibilité avec la remise à niveau d'ascenseurs dans divers collèges ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique (généralisation des éclairages de type led, isolation et remplacement de menuiseries, remplacement de chaudières, lancement de la procédure de contrat de performance énergétique sur 2 collèges, développement des réseaux de chaleur, mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation...) ;
- Poursuite du programme de verdissement des cours de récréation pour résorber les îlots de chaleur dans les établissements dans le cadre du GREEN Deal.

### **➤ *Les gymnases***

- Engagement des études pour la fermeture du plateau sportif couvert du collège Sydney Bechet à Cannes;
- Poursuite des concours de maîtrise d'œuvre et démarrage des études pour les gymnases des collèges Jean Giono à Nice et Bellevue à Beausoleil ;
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le gymnase du collège Les Bréguières à Cagnes-sur-Mer ;
- Finalisation des études et démarrage des travaux pour la construction de salles de sport au collège Carnot à Grasse ;
- Poursuite des études prospectives et pré-opérationnelles et recherche de foncier pour la reconstruction du gymnase du collège Jean Médecin à Sospel ;
- Poursuite des travaux pour le gymnase du collège Yves Klein à la Colle-sur-Loup.

➤ ***La maintenance et l'entretien des collèges***

La maintenance et l'entretien des collèges comprend quatre axes d'intervention :

- La généralisation du badge multifonction et du contrôle périphérique.
- La conservation, l'adaptation et la modernisation des collèges.

Il s'agit de garantir en permanence des conditions de travail optimales tout en adaptant les collèges aux évolutions de l'enseignement et en les modernisant avec la rénovation des WC.

- Le maintien à niveau des collèges par rapport à l'évolution des exigences normatives et fonctionnelles.

Il s'agit de garantir strictement la conformité des bâtiments vis-à-vis des différentes réglementations applicables : sécurité-incendie, hygiène alimentaire (1/2 pension), légionellose et sécurité des travailleurs, contraintes sanitaires.

- La mise aux normes des locaux pour les personnes en situation de handicap.

Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale du collège, de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme que ce soit. Les travaux obéissent à l'agenda programmé de mise en accessibilité.

Parallèlement à son investissement en faveur du patrimoine éducatif, le Département poursuit un programme d'action ambitieux en matière d'enseignement, de restauration scolaire et d'actions éducatives.

➤ ***Restauration scolaire***

Sous l'impulsion du Département, les restaurants scolaires des collèges maralpins réduisent le gaspillage alimentaire depuis 2019. Un kit ANTI GASPI est actualisé tous les ans pour sensibiliser les élèves et les agents scolaires. Pour l'année scolaire 2024/2025 sont proposées aux collèges les actions suivantes :

- 4 ateliers de sensibilisation permettant aux élèves et aux agents d'approfondir leur compréhension du gaspillage alimentaire et d'apprendre des gestes simples pour le réduire.
- 3 concours pédagogiques organisés permettant aux participants de réfléchir à des solutions pour réduire le gaspillage alimentaire au sein de leur établissement.
- Des visites d'exploitations locales permettant de rencontrer différents agriculteurs, de partager des savoir faire et comprendre les circuits courts

### ➤ Actions éducatives

Le catalogue d'actions péri éducatives Ac'Educ offre de nouvelles activités aux enseignants autour de 3 thématiques fortes :

- Dans le domaine de l'« Education à la citoyenneté et prévention » avec les associations CRIPS Sud, Compagnie Reveïda et Le Musée national du Sport.
- Le thème des « Lectures langues et contes » est également abordé autour d'ateliers de slam.
- La compagnie Bal Arts Légers traite le thème du vivre ensemble.

Visites citoyennes dans l'hémicycle : pour l'année scolaire en cours, les réservations s'effectuent de façon dématérialisée, via le catalogue d'actions éducatives Ac'Educ.

Le devoir de mémoire en 2025 :

- Pour la première fois depuis 20 ans, la visite de l'incommensurable sera proposée sur deux destinations polonaises dans le cadre des voyages de la mémoire (déjà également ouverts en 2024 à Caen et les plages du débarquement, ainsi qu'à la première guerre mondiale et Verdun) : Auschwitz/Birkenau et Majdanek/Sobibor
- Pour les 2/3 des collèges ne participant pas au voyage de la mémoire, la visite du camp des Milles leur est nouvellement proposée, avec un temps fort au printemps 2025 : une rencontre pour une dizaine d'entre eux avec un des derniers rescapés, Herbert TRAUBE, 100 ans.

La semaine de la mémoire et du patrimoine au fort de la Drète se déroulera à l'automne 2025 permettant d'accueillir 450 collégiens issus de 10 collèges qui participeront à différents ateliers sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et les fortifications militaires des Alpes-Maritimes

### ➤ Orchestre, danse et théâtre au collège

Ce dispositif œuvre au développement d'orchestres en milieu scolaire, et vient enrichir l'éducation artistique et culturelle des élèves. Le Département travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire départemental de musique qui met à disposition des enseignants.

Au-delà des 5 collèges déjà bénéficiaires de ce dispositif, Auguste BLANQUI de Puget-Théniers, Jean Salines à Roquebillière, Simon Wiesenthal à Saint-Vallier-de-Thiey, Les Merveilles à Saint-Dalmas-de-Tende, Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var, le dispositif est étendu pour l'année scolaire 2024-2025 à 8 collèges : trois nouveaux collèges sont intéressés par l'apprentissage pluridisciplinaire du spectacle vivant dès la rentrée scolaire 2024-2025 à La Bourgade à la Trinité (formation danse), au collège François Rabelais de l'Escarène (formation théâtre) et au collège Nucéra (formation musique).

### ➤ Aide aux familles

Poursuite du dispositif d'aide à la rentrée scolaire avec le maintien de la revalorisation du montant des subventions.

### ➤ Maintenance des réseaux informatiques

Dans le cadre du transfert de compétences de la maintenance des réseaux informatiques de l'académie de Nice vers le Département (loi Peillon), la dernière étape de la refonte des réseaux sera achevée fin 2025.

Lancement de la 4<sup>ème</sup> session de 11 apprentis TSSR (Technicien supérieur systèmes et réseaux) pour assurer la maintenance de niveau 1 dans les établissements scolaires.

Poursuite de la rénovation des équipements actifs de réseaux (switch et borne wifi), 4 collèges ont été réalisés en 2024, 10 collèges sont prévus en 2025.

#### ➤ **Le numérique éducatif**

Poursuite de la politique du numérique éducatif avec notamment le remplacement de l'obsolescence (ordinateurs installés en 2018), le déploiement de tablettes pour les collégiens de 6<sup>ème</sup> dans les collèges dits « cartables numériques » et le remplacement des vidéoprojecteurs par des écrans numériques interactifs (ENI).

En matière d'actions pédagogiques on note :

- lancement du 6<sup>ème</sup> défi orthographique en lien avec l'Académie ;
- poursuite de la mise à disposition de la plateforme Pearltrees.

Maintien des subventions d'investissement versées aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat dans le cadre des lois FALLOUX et ASTIER.

#### **11) Enseignement supérieur, recherche et vie étudiante :**

Le Département poursuit sa politique en faveur des actions qu'il juge prioritaires relevant de l'enseignement supérieur-recherche-vie étudiante, dans le cadre de la loi NOTRe (adoption en juin 2024 d'une nouvelle convention territoriale d'exercice concertée avec la Région, renouvelant celle de 2018) et du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 par lequel il s'est engagé à financer 12 opérations pour un montant total de 7,53 M€, au fur et à mesure du dépôt de dossiers de demande de subvention complets.

Les dossiers suivants doivent être déposés en 2025 :

- CROUS Nice-Toulon : Construction d'une résidence neuve à Saint Jean d'Angély à Nice,
- Observatoire de la Côte d'Azur : Univercity 2 - Campus Mont-Gros à Nice

Par ailleurs, le Département subventionne le cycle Moyen-Orient Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton, la Fondation UniCA et l'Université pour la formation des secrétaires généraux des communes rurales.

#### **12) Politique sport et jeunesse :**

##### ➤ **Création d'une Cross-plateforme**

La cross-plateforme d'ingénierie (réseaux sociaux et site web) permettra d'accompagner la montée en compétence en offrant des réponses aux besoins du bénévolat dans leur domaine d'intervention.

##### ➤ **Création du Club 06**

Mise en place d'une carte réservée aux bénévoles permettant de bénéficier de réductions et de gratuités (loisirs, sport, culture, divertissements). Ce club permettra la diffusion d'informations et de contenus départementaux (notifications, newsletter, sms).

##### ➤ **Poursuite des aides aux sportifs de haut niveau**

- Les jeunes ambassadeurs du sport 06 (11-18 ans) se verront attribuer une carte cadeau nominative d'une valeur de 200 € chacun, en remplacement du chéquier pass.
- Attribution d'une bourse de 1 000 € par an aux jeunes Maralpins licenciés dans les Alpes-Maritimes, en formation sur des pôles et centres de formation nationaux labélisés.
- Primes aux médaillés lors des championnats internationaux.

➤ **Poursuite des activités sportives et bien être**

En 2025, les prestations d'encadrement d'activités sportives et de bien-être au sein de 5 E.H.P.A.D. vont être poursuivies au travers d'un nouveau marché. L'objectif est de permettre aux résidents de préserver leur autonomie, diminuer le risque de chute mais aussi d'améliorer leurs capacités physiques et fonctionnelles.

➤ **Dispositif handisport adapté 06**

Poursuite du développement des activités proposés aux personnes en situation de handicap notamment le HandiVTT, Handivoile et Handiski et des opérations de promotion semaine handiVTT, semaine Handiski, Tournée Handivoile et Route du Sel handiVTT.

➤ **Cols connectés 06**

Le dispositif « cols connectés 06 » inauguré en 2022 est une expérience pensée pour les amateurs de cyclisme et amoureux du territoire en faisant découvrir 6 cols majeurs du Département. Ce projet est amené à évoluer et être développé en 2025.

➤ **Plan ski/Plan voile/Plan natation et escalade haut pays**

Dispositifs phares auprès des établissements scolaires et mairies, les plans sportifs sont une vitrine pour notre collectivité et permettent la prise en charge de la pratique du ski, de la voile, de l'escalade et de la natation dans le haut pays. Cette action se poursuit et continue son essor face aux demandes nombreuses.

➤ **Plan Méditerranée**

Poursuite des activités de sensibilisation au monde marin et à la protection environnementale proposées à l'ensemble des participants au plan voile lors d'une séance spécifique, en lien avec les programmes de SVT. Pour l'année 2024/2025, ces actions sont proposées dans le catalogue « ac'educ 06 » dans les collèges ou dans les bases nautiques, et ce ne sont pas moins de 62 classes qui se sont positionnées pour bénéficier d'une intervention. En complément, d'autres séances de sensibilisation sont déjà programmées (participation aux journées du patrimoine maritime européennes et intervention au CREPS d'Antibes).

Enfin, chacune des bases nautiques du Département se verra équipée d'un kit de sensibilisation au monde marin.

➤ **Ecole départementales :**

Le succès des séjours thématiques se poursuit et les écoles proposeront pour l'été 2025, des projets divers et variés.

Ainsi, l'école d'Auron initiera les enfants à la pratique des activités du cirque en proposant des séjours « Cirque ta colo ». Tandis que l'école de Valberg portera la deuxième et la troisième édition des colonies « Astro ta colo » & « Orchestre ta colo », en partenariat avec la RICE (réserve internationale de ciel étoilé et le Conservatoire départemental de musique. L'école de la Colmiane proposera une thématique pour deux

séjours associant réalité et fiction « La Colmiane, ce n'est pas sorcier ».

➤ **Conseil départemental des Jeunes :**

Répartis en deux commissions (« santé, solidarité et égalité » consacrée aux violences sexuelles faites aux enfants et « environnement, numérique et cadre de vie » dédiée à la protection de la ressource en eau), les 54 jeunes élus vont concrétiser leurs travaux en 2025 qui seront diffusés dans les collèges du département.

➤ **Campus connectés :**

Création d'un réseau de campus dans le cadre du programme ALCOTRA

**13) Politique solidarité territoriale :**

Malgré un budget d'investissement globalement en baisse, l'aide aux communes et aux structures intercommunales est préservée.

L'aide aux collectivités se poursuit avec « Les Contrats de territoire urbain 2021-2026 », outils créés en 2020 par le Département afin de soutenir la mise en œuvre des projets de territoire des grandes collectivités (villes-centres et EPCI). Parallèlement, des appels à projets ont été lancés sur les thématiques innovantes et concernant des enjeux pour le Département. Les communes non concernées par la contractualisation continueront de bénéficier du soutien départemental en fonction du règlement des aides aux collectivités actualisé au début de l'année 2023.

Par ailleurs, le fonds transport lancé en 2011 se soldera avec les versements correspondant à la contractualisation en faveur des opérations Bus-tram créé entre la gare d'Antibes et Sophia Antipolis et les pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Cagnes-sur-Mer et Nice. C'est également dans ce programme de solidarité territoriale que sont inscrites les contreparties du Conseil départemental aux aides européennes ainsi que l'autofinancement de certains projets départementaux déposés notamment dans le cadre des programmes européens.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, la solidarité territoriale se traduit par des aides pour assurer la viabilité hivernale de la voirie, la sécurité des fêtes traditionnelles ainsi que les participations départementales aux syndicats mixtes des stations de montagne. Ceux-ci sont indispensables à l'activité économique et participent à l'attractivité du haut pays.

Par ailleurs, un accompagnement technique, stratégique et financier de l'abattoir du Mercantour, qui participe au maintien de l'élevage en montagne, relève de ce programme. Des investissements permettant d'accompagner les stations vers un développement 4 saisons seront également programmés.

L'agence d'ingénierie départementale, Agence 06, lancée en 2020 poursuivra l'assistance technique, juridique et administrative qu'elle apporte à ses communes adhérentes.

Cet accompagnement du Département à la solidarité territoriale fera l'objet d'une programmation envisagée de l'ordre de 100 M€.

**14) Logement et aménagement du territoire :**

➤ **Programme Aide à la pierre**

Le Département maintient ses engagements pris dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et soutient les actions de l'opérateur départemental Habitat 06 avec notamment ses projets pilotes en matière de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi que dans la réponse aux besoins en termes de logements dans les territoires ruraux.

Il poursuit sa politique en faveur du logement au travers d'aides financières apportées aux projets d'OPAH-RU de la Métropole Nice Côte d'Azur, de rénovation urbaine (PRU) sur la commune de Nice, à sa participation au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Nice-Centre et aux aides au fonctionnement d'associations œuvrant en faveur du logement dans le cadre de la politique départementale.

En section de fonctionnement, la politique d'aménagement participe au financement de l'établissement public d'aménagement en charge de la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var, conformément au protocole financier et à son avenant.

Au titre du **Plan départemental de gestion de l'eau** engagé le 7 octobre 2022, le Département poursuivra son investissement dans la lutte contre les pertes d'eau, l'accompagnement des dispositifs innovants qui visent à économiser la ressource en eau, faire évoluer le comportement des usagers. Le Département s'impliquera aux côtés des intercommunalités, de l'UNICA et de la Fondation UNICA dans l'élaboration du programme scientifique de la Chaire « L'eau dans les territoires des Alpes Maritimes », en cohérence avec les missions de l'Observatoire départemental de l'eau.

En termes de **gestion des déchets**, le Département maintient ses interventions d'élimination des dépôts sauvages en bordure des routes départementales ou sur ses sites de gestion. Afin de faire face à ces incivilités, le Département rendra inaccessibles les zones récurrentes de dépôts.

Dans le cadre de sa mission d'optimisation des déchets collectés, le département poursuit ses missions d'enlèvements de véhicules hors d'usage et renforcera la collecte selective au sein des bâtiments départementaux.

En termes **d'énergie**, le Département continue d'accompagner le projet de centrale solaire au sol d'une puissance de 11,5 MW retenu par la Commission de régulation de l'énergie sur les terrains départementaux à Saint Auban. La centrale étant désormais en phase de production, l'accompagnement du Département portera en 2025 sur le suivi des mesures compensatoires que l'opérateur doit mettre en œuvre dans le cadre de l'arrêté dérogatoire du préfet des Alpes-Maritimes.

## **15) Gestion du patrimoine et des moyens de la collectivité :**

La politique poursuivie par le Département en matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux – 300.000 m<sup>2</sup> hors collèges - revêt un enjeu majeur dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, d'amélioration des services publics et de sécurité sanitaire. Le Département s'est engagé dans une politique immobilière durable ambitieuse et verte visant la rationalisation et l'optimisation de sa gestion patrimoniale (occupation des locaux, loyers et cessions) et de sa gestion technique (maintenance et entretien des bâtiments).

Les objectifs poursuivis par cette politique sont multiples :

- des bâtiments sécurisés,

- un parc immobilier moins onéreux et parfaitement adapté aux missions de service public menées par le Département,
- l'aménagement plus rationnel des espaces et l'amélioration de l'entretien,
- des bâtiments connectés et intelligents, moins énergivores,
- la priorité donnée aux dimensions environnementale, sociale et sanitaire.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de la collectivité en matière de SMART Deal avec notamment des bâtiments connectés et de GREEN Deal en visant une empreinte carbone réduite.

- *Modalités de mise en œuvre*

Cette politique comporte cinq axes majeurs d'intervention :

- **Le renforcement de la sécurité des bâtiments**

Qu'il s'agisse de la sécurité du public ou des personnels, cette action repose sur la performance du contrôle des accès et la généralisation des systèmes d'alarme et d'alerte vis-à-vis des risques naturels, technologiques ou d'attentats.

- **La restructuration et la rénovation des bâtiments départementaux**

Ces actions permettent d'accroître ou de remettre à niveau de manière significative le patrimoine bâti départemental, de l'adapter aux nouveaux besoins et ainsi de développer ses actions au service des usagers - SMART Deal.

- **La conservation et l'adaptation du patrimoine départemental**

Il s'agit d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants tout en intégrant une logique de rationalisation des espaces. Il s'agit également de poursuivre les actions de mise en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de sécurité-incendie en vigueur, de s'adapter aux exigences sanitaires et de prendre en compte la dimension qualité de l'air.

- **La mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap**

Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme que ce soit au travers de la mise en œuvre de l'agenda programmé de mise en accessibilité.

- **L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**

L'objectif est de réduire significativement les consommations énergétiques, de poursuivre la transition énergétique vers les énergies renouvelables avec le développement du photovoltaïque en autoconsommation, de répondre aux exigences du décret tertiaire et de réduire notre empreinte carbone – GREEN Deal.

## **16) Modernisations des infrastructures routières et portuaires :**

### **➤ Les infrastructures de transport**

Les propositions d'orientations budgétaires concernant le secteur des infrastructures de transport pour 2025 s'inscrivent entièrement dans les orientations du plan mobilité voté en fin d'année 2021 et se déploient donc sur plusieurs axes.

L'adaptation du réseau routier départemental et le maintien de sa qualité par des opérations structurantes sont proposés par la poursuite des travaux de la RD 635 en accès à Sophia-Antipolis et l'engagement des travaux de reconstruction du pont de la Trinité sur la RD6202 à Puget-Théniers.

Le déploiement du plan vélo est également au programme avec la poursuite des continuités cyclables dans l'ouest du Département (Sophia-Antipolis) et également dans

la vallée des Paillons. A souligner également, le démarrage de la programmation des opérations sur la route des Balcons d'Azur à la suite des études préalablement menées ainsi que le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction des passerelles cyclables. Ces dernières remplaceront les ouvrages ferroviaires détruits à la fin de la seconde guerre mondiale.

Les investissements au profit des maîtres d'ouvrage partenaires progressent avec en premier chef, les études et premiers travaux pour la construction de la ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA). En second lieu, les engagements pris avec la CASA (ouvrages hydrauliques) puis enfin, ESCOTA (reconfiguration du diffuseur n°42 dit de Mougins).

Les investissements liés à la conservation du patrimoine se poursuivent avec les actions sur les secteurs touchés par les intempéries, le maintien en état des chaussées (engagement d'une reprise lourde de la chaussée de la pénétrante (Cannes-Grasse) et des ouvrages d'art, et également un effort sur la qualité des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, ...)

#### ➤ **Les Ports**

Sur le budget annexe des ports de Villefranche, pour l'exercice 2025, la poursuite d'importants investissements est envisagée pour sauvegarder et valoriser le patrimoine portuaire départemental.

Les actions concernent principalement :

- le quai de la jetée : nouvelle phase à conduire de travaux pour contrer les affouillements etachever de rénover les revêtements de sol
- la poursuite des études pour la caserne Dubois
- les travaux de mise en œuvre de couvertures photovoltaïques.

#### ➤ **La reconstruction des vallées**

La poursuite de la remise en état complète des routes dans la vallée de la Roya suite à la tempête ALEX est également proposée avec l'achèvement du dernier pont (Bourg-neuf à Tende) et par la suite diverses actions de confortement localisé (murs en limite du lit de la Roya), mais aussi des finitions sur les chaussées (couche de roulement), et les équipements de la route.

### **IV. ETAT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Lors du débat d'orientations budgétaires, doivent être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiements correspondants.

### **V. BUDGETS ANNEXES**

#### ➤ **Laboratoire vétérinaire départemental**

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 1,7 M€ et sont stables par rapport au budget 2024. Les dépenses d'investissement sont estimées à 80 000 € en 2025, soit une diminution de 10 000 €.

#### ➤ **Parking Silo**

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 163 500 €, les dépenses d'investissement sont estimées à 60 000 € en 2025. Le budget du Parling Silo reste sur

un niveau identique à celui de 2024.

➤ **Jean Paul Belmondo**

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 509 800 € contre 498 500 € en 2024 et les dépenses d'investissement à 125 000 €, niveau équivalent à 2024.

➤ **Port de Villefranche-sur-Mer**

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 2 M€. Les dépenses d'investissement sont estimées à 1,9 M€ en 2025 et augmentent de 0,6 M€, afin de couvrir les travaux de mise en œuvre des couvertures photovoltaïques.

**En conclusion, je vous propose :**

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

Je prie le Conseil départemental de bien vouloir en délibérer.

Le Président

ANNEXE AP AE DOB 2025

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	_AP de stock	_Besoin AP 2025	_Réalisé net	_Crédits de paiement 2024	_Crédits de paiement 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
<b>Investissement</b>						
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	6 024 000,00	6 500 000,00	4 081 921,00	1 507 750,00	1 500 000,00	5 434 329,00
MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES	6 759 300,00		3 692 755,25	1 431 656,00	1 120 000,00	514 888,75
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES	2 911 330,00		1 669 480,30	458 000,00		783 849,70
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNES HANDICAPEES	189 989,00		103 989,00	36 000,00	50 000,00	0,00
ETABLISSEMENTS ENFANCE FAMILLE	3 505 408,00	3 100 000,00	1 785 343,20	1 012 000,00	957 000,00	2 851 064,80
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ENFANCE ET FAMILLE	321 000,00	100 000,00	147 900,00	100 000,00	100 000,00	73 100,00
FRAIS GENERAUX ENFANCE	204 999,00	60 000,00	149 067,61	50 000,00	60 000,00	5 931,39
APPEL A PROJET SANTE	16 848 471,49		10 361 079,31	1 990 000,00	1 500 000,00	2 997 392,18
CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL	100 000,00	10 000,00	3 462,60	25 000,00	10 000,00	71 537,40
ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE	287 063,20	140 000,00	151 630,80	0,00	0,00	275 432,40
FRAIS GENERAUX SANTE	20 000,00	5 000,00	5 749,62	5 000,00	5 000,00	9 250,38
INSTITUT MOZART	9 920 000,00	255 000,00	9 426 256,75	370 000,00	95 000,00	283 743,25
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	167 500,00		127 500,00	0,00		40 000,00
EQUIPEMENT POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	37 440 660,57	9 584 500,00	24 590 195,45	7 717 767,00	8 859 500,00	5 857 698,12
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL	133 000,00	68 200,00	43 260,28	53 142,00	68 200,00	36 597,72
BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	25 351 542,76		5 704 202,84	5 363 113,00	3 367 000,00	10 917 226,92
BATIMENTS ACTION SOCIALE	19 950 000,00	4 200 000,00	6 467 364,91	3 147 250,00	3 836 000,00	10 699 385,09
BATIMENTS DESTINES A L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE	8 080 000,00	500 000,00	1 700 106,35	1 556 700,00	1 315 000,00	4 008 193,65
POINTS NOIRS ROUTIERS	57 841 874,00	500 000,00	24 466 206,99	10 447 476,00	6 433 000,00	16 995 191,01
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	34 058 382,50	670 500,00	7 149 111,29	9 207 473,00	7 945 500,00	10 426 798,21
CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER	55 146 000,00	15 500 000,00	2 705 214,00	31 672 786,00	20 722 000,00	15 546 000,00
FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS TRANSPORTS	43 599 495,00	4 500 000,00	4 582 750,91	5 462 903,00	11 165 000,00	26 888 841,09
EQUIPEMENTS ET RESEAUX TRANSPORTS	8 500 000,00	750 000,00	563 402,00	4 896 598,00	3 040 000,00	750 000,00
AIDE A LA PIERRE	50 666 447,75	1 850 000,00	42 296 249,76	3 178 552,00	2 262 660,00	4 778 985,99
AGRICULTURE	16 690 013,55	3 603 000,00	8 590 511,36	2 464 223,44	2 970 800,00	6 267 478,75
TOURISME	1 146 167,70	90 000,00	570 110,70	300 000,00	130 000,00	236 057,00
TRANSPORT MULTIMODAL	24 000 000,00	7 000 000,00	2 485 102,58	2 555 087,00	8 631 165,00	17 328 645,42
PORTS	50 000,00	155 000,00	0,00	20 000,00	85 000,00	100 000,00
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	136 637 699,55	40 000 000,00	44 167 924,26	21 599 835,00	30 000 000,00	80 869 940,29
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	439 829 068,73	40 330 000,00	299 219 842,50	48 107 893,63	30 330 000,00	102 501 332,60
EPTB/SMIAGE	55 100 000,00	3 500 000,00	38 923 376,68	2 610 000,00	3 500 000,00	13 566 623,32
GENDARMERIES, COMMISSARIATS, BASE SECURITE CIVILE	2 107 813,34	1 650 000,00	750 293,58	1 079 999,55	1 310 000,00	617 520,21
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS	18 000 002,45		3 298 281,65	3 500 000,00	3 500 000,00	7 701 720,80
ESPACES NATURELS PAYSAGES	13 473 000,00	5 450 000,00	8 200 732,97	4 128 500,00	4 591 200,00	2 002 567,03
FORETS	4 864 557,99	2 500 000,00	2 374 392,80	1 734 300,00	2 355 000,00	900 865,19
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX	2 293 863,29	1 200 000,00	619 623,44	757 461,00	615 000,00	1 501 778,85
EAU MILIEU MARIN DECHETS ENERGIES	2 210 005,09	520 000,00	375 335,83	320 000,00	395 000,00	1 639 669,26
PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL	84 818 346,41	25 495 000,00	19 685 260,59	29 315 239,00	27 977 000,00	33 335 846,82
FONDS SOCIAL MAITRISE D'ENERGIE DES ALPES-MARITIMES (FSME 06)	15 388 000,00		4 102 700,00	6 785 300,00	4 500 000,00	0,00
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE SMART DEAL	28 727 282,50	814 000,00	17 162 209,43	625 000,00	934 000,00	10 820 073,07
SMART INNOVATIONS	2 292 500,00	95 000,00	121 572,00	221 480,00	1 245 000,00	799 448,00
ESPACES CULTURELS ET PATRIMONIAUX	31 116 072,00	13 693 406,44	12 571 974,53	4 656 000,00	4 295 000,00	23 286 503,91
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS	3 570 000,00	7 500 000,00	831 407,93	1 014 000,00	2 075 000,00	7 149 592,07
SUBVENTIONS SPORTIVES	2 361 916,19	900 000,00	1 228 627,51	600 000,00	800 000,00	633 288,68
INITIATIVES SPORTIVES DEPARTEMENTALES	2 228 887,16	300 000,00	580 373,84	1 310 000,00	165 000,00	473 513,32
ECOLES DEPARTEMENTALES	728 060,68	120 000,00	234 964,44	350 000,00	120 000,00	143 096,24

ANNEXE AP AE DOB 2025

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	_AP de stock	_Besoin AP 2025	_Réalisé net	_Crédits de paiement 2024	_Crédits de paiement 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES ECOLES DES NEIGES ET DE LA MER	1 870 000,00	2 100 000,00	798 478,60	881 000,00	955 000,00	1 335 521,40
CONSTRUCTIONS COLLEGES	25 500 000,00	5 500 000,00	379 403,90	1 366 438,00	5 380 000,00	23 874 158,10
REHABILITATIONS COLLEGES	36 127 142,00	22 000 000,00	18 284 393,90	16 800 502,00	9 100 000,00	13 942 246,10
MAINTENANCE ET ENTRETIEN COLLEGES	36 625 012,46	9 000 000,00	25 915 605,92	10 279 783,00	6 725 000,00	2 704 623,54
GYMNASES	31 667 454,00	7 000 000,00	7 580 410,90	1 666 557,00	5 160 000,00	24 260 486,10
FONCTIONNEMENT DES COLLEGES	6 574 000,00	3 000 000,00	3 316 560,28	3 037 000,00	2 437 000,00	783 439,72
VIE SCOLAIRE	9 084 180,36	2 800 000,00	6 884 180,35	2 200 000,00	2 200 000,00	600 000,01
ENTRETIEN ET TRAVAUX BATIMENTS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 200 000,00	2 500 000,00	270 022,24	470 000,00	255 000,00	2 704 977,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET VIE SCOLAIRE	8 188 000,00	378 500,00	895 014,42	577 999,00	807 649,00	6 285 837,58
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	259 280 000,00		209 273 887,22	19 173 475,00	5 648 750,00	25 183 887,78
RECONSTRUCTION VALLEES PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (SMIAGE)	53 000 000,00	500 000,00	10 943 080,67	2 000 000,00	500 000,00	40 056 919,33
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX DU PDIPR ET PISTES DFCI	6 702 000,00	1 500 000,00	2 987 172,86	2 168 000,00	1 270 000,00	1 776 827,14
RECONSTRUCTION VALLEES BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX	500 000,00		0,00	0,00		500 000,00
RECONSTRUCTION VALLEES ACQUISITIONS FONCIERES	500 000,00		0,00	30 000,00		470 000,00
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	51 728 131,01	10 000 000,00	13 763 111,16	4 206 439,37	4 250 000,00	39 508 580,48
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX ENTREPRISES	2 730 572,00		1 595 577,00	400 000,00		734 995,00
<b>Total Investissement</b>	<b>1 806 936 211,73</b>	<b>269 487 106,44</b>	<b>920 955 718,26</b>	<b>289 000 677,99</b>	<b>249 623 424,00</b>	<b>616 843 497,92</b>
<b>Fonctionnement</b>						
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	36 226 106,54		24 387 455,55	3 899 999,85	4 900 000,00	3 038 651,14
AGRICULTURE	3 432 073,03		1 959 874,13	580 019,00	54 000,00	838 179,90
TOURISME	5 058 666,11		3 392 180,23	725 126,88		941 359,00
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	3 744 201,68		1 691 928,07	307 889,75		1 744 383,86
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	146 000,00		53 275,00	29 200,00		63 525,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>48 607 047,36</b>		<b>31 484 712,98</b>	<b>5 542 235,48</b>	<b>4 954 000,00</b>	<b>6 626 098,90</b>